



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : Psychologue de l'éducation nationale interne

Spécialités :

- **Éducation développement et apprentissage**
- **Éducation développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle**

Session 2023

Rapport de jury présenté par : Caroline MOREAU-FAUVARQUE, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), Présidente du jury

Table des matières

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS	3
INTRODUCTION.....	4
I. DONNÉES CHIFFRÉES DU CONCOURS	4
II. COMPOSITION DU JURY	6
III. LES ÉPREUVES, LES ATTENDUS DU CONCOURS, LES POINTS DE VIGILANCE DU JURY	6
• L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ	6
• L'ÉPREUVE D'ADMISSION	7
• LES ATTENDUS DU CONCOURS	8
• LES POINTS DE VIGILANCE DU JURY	9
IV. BILAN DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ ET D'ADMISSION	10
• LES DONNÉES CHIFFRÉES GÉNÉRALES DE L'ADMISSIBILITÉ / ADMISSION	10
• L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ	12
• L'ÉPREUVE D'ADMISSION	17
ANNEXE 1 : SUJET DE L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ : ÉTUDE DE DOSSIER PORTANT SUR LA RELATION ÉCOLE-FAMILLE	24
ANNEXE 2 : ÉLÉMENTS DE CORRECTION ET BARÈME DU SUJET DE L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ : ÉTUDE DE DOSSIER PORTANT SUR LA RELATION ÉCOLE-FAMILLE	30
ANNEXE 3 : EXEMPLES DE DOSSIERS SOUMIS À L'ANALYSE DES CANDIDATS POUR L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION (DEUX EXEMPLES EDA ET DEUX EXEMPLES EDO)	37

Avant-propos et remerciements

L'organisation d'un concours de recrutement est un processus au long cours qui mobilise à échéances régulières les membres du jury et du directoire, les services de la DGRH ainsi que le Service interacadémique des examens et concours (SIEC) et l'établissement d'accueil. C'est l'implication de tous et de chacun qui *in fine* permet la bonne tenue des épreuves et la sélection des candidats finalement admis. C'est une mission de service public que de garantir la qualité, l'équité et l'efficacité des procédures.

Au nom du directoire et de l'ensemble des membres du jury, je tiens à remercier très chaleureusement toute l'équipe du lycée Colbert (Paris) qui a accueilli les épreuves orales du concours interne : madame la Proviseure, Isabelle Brochard, ainsi que tous les personnels et les appariteurs. Tous se sont mobilisés avec compétence et discrétion pour offrir aux candidats comme aux membres du jury des conditions d'accueil et de travail d'une qualité remarquable.

Mes remerciements vont également aux agents du Service interacadémique des examens et concours (SIEC) pour l'aide apportée dans la préparation, l'organisation et le déroulement des épreuves en visio conférence du concours.

Je remercie aussi les services de la direction générale des ressources humaines, tout spécialement la gestionnaire des concours de PsYen qui, par son efficacité et sa disponibilité, a grandement facilité le travail du directoire et contribué au bon déroulement des épreuves, ainsi que Le gestionnaire en charge des sujets pour sa professionnalité dans la gestion de l'impression et de l'envoi des sujets et le chef de bureau DGRHD4 pour l'aide apportée pour trouver l'établissement d'accueil.

Je tiens enfin à exprimer ma gratitude à l'ensemble des membres du jury qui tant lors de l'épreuve d'admissibilité que lors de l'épreuve d'admission ont fait preuve de professionnalisme, d'adaptation, d'implication constructive et de bonne humeur. J'adresse des remerciements particuliers à Ania Aïte, vice-présidente du concours, qui a apporté toute son expertise et sa contribution à la préparation des sujets et au déroulement sécurisé de l'épreuve orale de ce concours.

Je souhaite aux candidats admis plein succès dans l'exercice de leurs fonctions et adresse mes encouragements à ceux qui, lors de cette session, ont vu leur candidature ajournée.

La présidente du jury du concours

Caroline Moreau-Fauvarque

Introduction

Le concours de recrutement des psychologues de l'éducation nationale donne lieu à l'issue de chaque session à la publication d'un rapport qui a pour objet d'informer les candidats sur ses modalités et ses exigences.

Ainsi, les candidats du concours interne trouveront ci-dessous :

- des informations statistiques sur la session 2023,
- un rappel des modalités du concours,
- un bilan et une analyse du déroulement des épreuves d'admissibilité et d'admission du concours interne 2023 ainsi que des conseils pour la préparation de la prochaine session,
- en annexe, des informations complémentaires concernant le sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité : l'énoncé du sujet, des éléments de barème et de correction
- en annexe, des exemples de sujet de l'épreuve orale d'admission.

Dans ce rapport, les acronymes suivants seront utilisés :

- PsyEn pour psychologues de l'éducation nationale
- EDO pour éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle
- EDA pour éducation, développement et apprentissages.

L'arrêté du 3 février 2017 reste le cadre de référence des modalités d'organisation de ce concours.

I. Données chiffrées du concours

Figurent entre parenthèses les données de la session 2022 à titre de comparaison.

Session 2023	PsyEn EDA	PsyEn EDO
Postes offerts	20 (20)	30 (30)
Candidats inscrits		
<i>Femmes</i>	75 (91)	70 (88)
<i>Hommes</i>	5 (11)	14 (14)
Total	80 (102)	84 (102)
Candidats présents à l'épreuve d'admissibilité		

<i>Femmes</i>	34 (43)	32 (50)
<i>Hommes</i>	2 (3)	6 (9)
Total	36 (46)	38 (59)
Candidats admissibles		
<i>Femmes</i>	31 (36)	29 (40)
<i>Hommes</i>	1 (2)	4 (6)
Total	32 (38)	33 (46)
Candidats admis Liste principale		
<i>Femmes</i>	19 (19)	26 (27)
<i>Hommes</i>	1 (1)	4 (3)
Total	20 (20)	30 (30)
Candidats admis en liste complémentaire	2 (6)	0 (3)

Les nombres de postes mis au concours sont de 20 en EDA et 30 en EDO, nombres stables par rapport à 2022. Les nombres d'inscrits ont baissé sur les deux concours par rapport à 2022 (respectivement -22 % en EDA et -18 % en EDO). Ces nombres étaient déjà en baisse entre 2022 et 2021 (respectivement -32 % en EDA et -36 % en EDO). Le nombre de présents aux épreuves d'admissibilité en mars, révèle un taux de participation stable en EDA et en diminution en EDO :

- 80 inscrits en EDA en 2023 contre 102 en 2022, 36 présents, soit une participation de 45 %, stable par rapport à 2022 ;
- 84 inscrits en EDO en 2023 contre 102 en 2022, 38 présents, soit une participation de 45 %, en baisse par rapport en 2021 (58 %).

- Répartition par âge :

La moyenne d'âge de l'ensemble des inscrits s'établit à 43 ans en EDA et 41 ans en EDO, celle des admis à 41 ans en EDA et 40 ans en EDO.

- Origine professionnelle des candidats admis

PsyEn EDA

Profession	Nombre	Pourcentage
Contractuel PsyEn	7	35 %
Titulaire MEN Non Enseignant	1	5 %
Professeur des écoles	10	50 %

Fonction publique territoriale	1	5 %
Fonction publique	1	5 %
TOTAL	20	100 %

PsyEn EDO

Profession	Nombre	Pourcentage
Contractuel PsyEn	26	86,7 %
Titulaire MEN non enseignant	1	3,3 %
Professeur du second degré	1	3,3 %
Professeur des écoles	2	6,7 %
TOTAL	30	100 %

II. Composition du jury

La nomination des membres du jury fait l'objet d'un arrêté annuel pour chaque spécialité :

Lors de la session 2023, la répartition par corps d'origine pour la spécialité EDA était la suivante :

	FEMMES	HOMMES
PsyEn	5	4
IEN	3	4
MCF	1	
IGÉSR	1	

Lors de la session 2023, la répartition par corps d'origine pour la spécialité EDO était la suivante :

	FEMMES	HOMMES
PsyEn	4	3
IEN	2	3
PERDIR	2	2
MCF	2	
IGÉSR	1	

III. Les épreuves, les attendus du concours, les points de vigilance du jury

- **L'épreuve d'admissibilité**

Les candidats au concours interne de recrutement de psychologues de l'éducation nationale passent une épreuve écrite commune aux deux spécialités (EDA et EDO).

Elle consiste en **une étude de dossier portant sur l'exercice de la fonction de psychologue de l'éducation nationale dans le système éducatif**.

D'une durée de quatre heures, elle est dotée d'un coefficient 4 pour le concours interne.

L'épreuve se présente sous la forme d'un ensemble de documents relatifs à une question éducative particulière réunis dans un dossier que le candidat devra étudier et sur lequel il devra se positionner au regard de la problématique soulevée. Elle appelle la production d'une synthèse argumentée permettant au jury d'apprécier la qualité et la pertinence des capacités d'analyse du candidat. Le dossier traite d'une thématique en rapport avec la place du psychologue dans l'éducation nationale : un dispositif pédagogique particulier, un sujet relatif à l'éducation à la santé ou à la citoyenneté ou sur l'accompagnement d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap, une question relative au climat scolaire, une problématique de développement psychologique et social, d'entrée dans les apprentissages, d'orientation scolaire ou professionnelle, un type de difficulté scolaire – refus, démobilité, décrochage scolaire.

Le candidat est conduit à **faire la démonstration de ses capacités à appréhender le sujet dans sa globalité et sa complexité** afin d'envisager le positionnement spécifique du psychologue de l'éducation nationale et ses axes de travail.

L'épreuve doit notamment permettre d'apprécier les **capacités du candidat à inscrire son action dans le cadre du fonctionnement des structures et des équipes** auxquelles il apportera sa spécificité et son expertise dans le cadre de son futur métier.

Le cas échéant, cette épreuve peut contenir des éléments, données ou informations de nature statistique que le candidat devra être en mesure d'analyser et/ou d'interpréter.

- **L'épreuve d'admission**

Le concours interne comporte une épreuve orale d'admission qui intervient dans la spécialité choisie par le candidat au moment de son inscription (durée de préparation 1h30 ; durée de l'épreuve 1 heure avec un exposé de 20 minutes et un entretien de 40 minutes). L'épreuve est dotée d'un coefficient 6 pour le concours interne.

À partir d'une situation individuelle pouvant requérir l'intervention d'un psychologue de l'éducation nationale, il est attendu du candidat qu'il expose au jury son analyse et sa réflexion personnelles sur les modalités d'action susceptibles d'être mises en œuvre dans la perspective d'apporter une réponse à la question posée. La situation individuelle, tirée au sort par le candidat, comporte des questions le conduisant à raisonner par scénarios.

Cette épreuve doit notamment permettre au jury d'apprécier chez le candidat sa capacité de dialogue, son aptitude à proposer des réponses en les argumentant ainsi que ses compétences en matière de recul critique. Elle permet en outre d'apprécier sa capacité à appréhender de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice de la spécialité et de son contexte institutionnel, dans ses différentes dimensions et à l'aune de la problématique vue dans tous ses aspects. L'aptitude du candidat à mobiliser, à des fins professionnelles, des aspects

relevant de la recherche est un élément de valorisation de la candidature.

Le candidat développe dans son exposé les éléments constitutifs de la problématique. Cette partie de l'épreuve est suivie d'un entretien avec le jury qui prend comme point de départ l'exposé du candidat et s'élargit pour aborder des situations professionnelles diversifiées.

- **Les attendus du concours**

Le concours de PsyEn (externe ou interne) répond à plusieurs exigences :

Un recrutement de cadres A de l'éducation nationale

Cette première exigence conduit le jury à attendre des candidats une connaissance des droits, des obligations et de la déontologie des fonctionnaires, incarnée aussi bien par leur posture que par leur façon d'appréhender les situations proposées. De même leur connaissance du système éducatif, de son histoire, de son évolution, de son actualité et des valeurs qui le fondent est appréciée à l'aune de leur compréhension des enjeux. Elle intègre l'actualité éducative au sens large (notamment les textes réglementaires), les travaux scientifiques, et une capacité à les mettre en perspective pour dégager les problématiques des sujets proposés, en percevoir la complexité et appréhender la diversité des approches possibles.

Le jury apprécie une démarche structurée, appuyée sur des contenus (connaissances scientifiques, expériences...) et une capacité à construire une problématique à partir du sujet proposé et des questions qui lui sont associées. Postuler pour des fonctions de cadre A requiert par ailleurs de faire la preuve de qualités d'expression et de communication : clarté du propos, développement d'une argumentation, registre de langue adapté, correction syntaxique et orthographique. En effet, il est important de souligner que les candidats postulent pour des fonctions qui les amèneront à rédiger des écrits professionnels de différents types : notes, comptes rendus etc.

Un recrutement de psychologues de l'éducation nationale

Le jury rappelle que « Les psychologues de l'éducation nationale contribuent, par leur expertise, à la réussite scolaire de tous les élèves, à la lutte contre les effets des inégalités sociales et à l'accès des jeunes à une qualification en vue de leur insertion professionnelle. Ils mobilisent leurs compétences professionnelles au service des enfants et des adolescents pour leur développement psychologique, cognitif et social. Auprès des équipes éducatives, dans l'ensemble des cycles d'enseignement, ils participent à l'élaboration des dispositifs de prévention, d'inclusion, d'aide et de remédiation. Ils interviennent notamment auprès des élèves en difficulté, des élèves en situation de handicap, des élèves en risque de décrochage ou des élèves présentant des signes de souffrance psychique. Ils concourent à l'instauration d'un climat scolaire bienveillant et, lorsque les circonstances l'exigent, participent aux initiatives prises par l'autorité académique dans le cadre de la gestion des situations de crise ». (Décret 2017-120 du 1^{er} février 2017)

Le jury attend des prestations des candidats qu'elles traduisent une appropriation du décret du 1^{er} février 2017 et du référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale (Arrêté du 26 avril 2017). La connaissance du référentiel de

connaissances et de compétences des métiers du professorat et de l'éducation constitue un appui professionnel indispensable.

Le jury s'attend également à ce que les candidats connaissent les principaux repères du système éducatif (constats, données chiffrées, problématiques actuelles), les procédures et instances relevant de leur domaine de compétence, les parcours de scolarisation possibles, les partenaires internes et externes et les outils du PsyEn.

S'agissant du concours interne, la capacité des candidats, notamment de ceux issus de l'éducation nationale, de prendre appui sur des exemples tirés de leur pratique professionnelle est appréciée pour autant qu'ils soient pertinents, analysés et recontextualisés par rapport au sujet proposé.

- **Les points de vigilance du jury**

Le jury valorise dans son évaluation un certain nombre de compétences transversales, de savoir-être, et de connaissances utiles voire nécessaires - à des degrés divers selon les épreuves. Les candidats reliront d'ailleurs avec profit les rapports de jury des années précédentes car beaucoup de remarques sont récurrentes.

Ainsi les épreuves requièrent une solide culture en psychologie : théories, courants et modèles de la psychologie se rapportant au développement cognitif et socio-émotionnel, aux apprentissages et à l'orientation scolaire et professionnelle. Le jury apprécie que ces références théoriques soient articulées de façon pertinente avec l'expérience des candidats, les situations et les pratiques.

Les candidats qui disposent d'une connaissance précise et contextualisée des textes règlementaires, des lois et des réformes en cours et du fonctionnement du système éducatif peuvent la traduire aisément en enjeux (école inclusive, bien-être, lutte contre le harcèlement, décrochage etc.).

Lors des différentes épreuves, le jury s'attache à repérer la capacité des candidats à se projeter dans le métier de PsyEn, à s'approprier la posture de cadres de l'éducation nationale, porteurs des valeurs républicaines et membres à part entière des équipes éducatives. Le jury est attentif à la compréhension des missions du PsyEn notamment des spécificités de son intervention dans le cadre institutionnel. Il s'agit de se situer en tant que psychologue de l'éducation nationale et non de psychologue dans l'éducation nationale.

Le jury s'assure également de la connaissance générale par les candidats des dispositifs institutionnels pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, du rôle des acteurs du système éducatif et des partenaires extérieurs ainsi que de la compréhension des relations inter-catégorielles et interpersonnelles au sein des équipes éducatives.

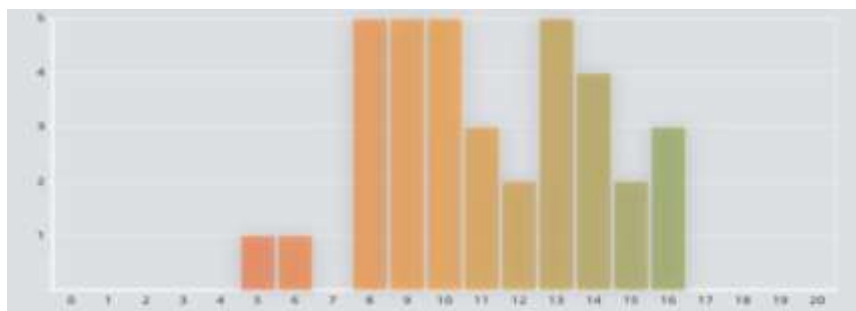
L'expression d'une motivation authentique pour les missions de PsyEn et un attachement aux valeurs du service public constituent pour les candidats des points d'appui importants pour valoriser leur propos.

IV. Bilan des épreuves d'admissibilité et d'admission

- Les données chiffrées générales de l'admissibilité / admission

- Épreuve d'admissibilité (écrit) de la spécialité EDA

Distribution des notes de l'épreuve écrite (admissibilité) de la spécialité EDA

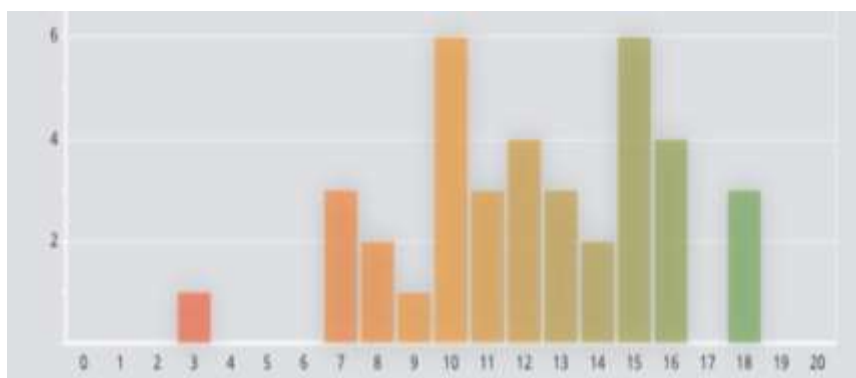


Notes moyenne et médiane obtenues par les candidats présents aux épreuves d'admissibilité (écrit) de la spécialité EDA

Notes (épreuve écrite)	2023	2022
Moyenne des notes des candidats présents	11,64	12,01
Médiane des notes des candidats présents	11,35	12,70
Seuil d'admissibilité	8,6	9,5
Moyenne des notes des candidats admissibles	12,2	13,1

- Épreuve d'admissibilité (écrit) de la spécialité EDO

Distribution des notes de l'épreuve écrite (admissibilité) de la spécialité EDO



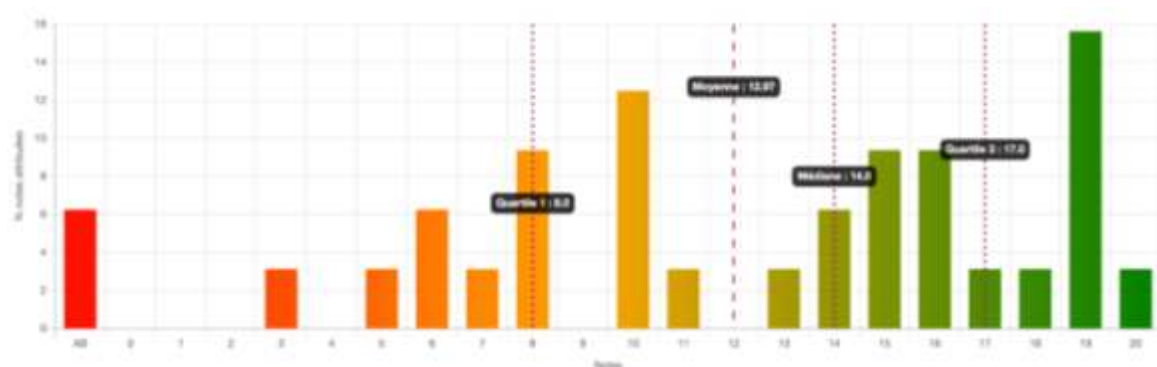
Notes moyenne et médiane obtenues par les candidats présents aux épreuves d'admissibilité (écrit) de la spécialité EDO

Notes (épreuve écrite)	2023	2022
Moyenne des notes des candidats présents	12,71	10,99

Médiane des notes des candidats présents	12,9	11,30
Seuil d'admissibilité	8,6	8,5
Moyenne des notes des candidats admissibles	13,6	12,1

- **Épreuve d'admission (oral) de la spécialité EDA**

Distribution des notes de l'épreuve orale (admission) de la spécialité EDA



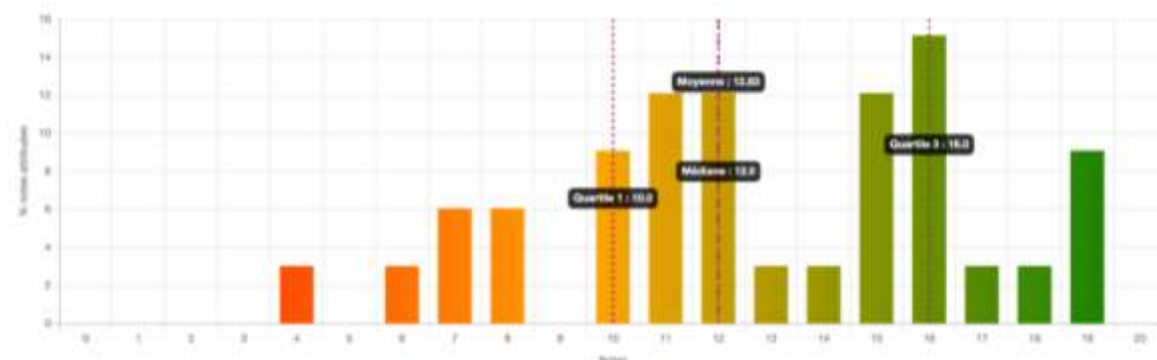
Notes moyenne et médiane obtenues par les candidats présents aux épreuves d'admission (oral) de la spécialité EDA

Notes (épreuve orale)	2023	2022
Moyenne des notes des candidats admissibles présents	13	12,8
Médiane des notes des candidats admissibles présents	14	12,8
Moyenne des notes des candidats admis	15,3*	13,7*

* : listes principale et complémentaire

- **Épreuve d'admission (oral) de la spécialité EDO**

Distribution des notes de l'épreuve orale (admission) de la spécialité EDO



Notes moyenne et médiane obtenues par les candidats présents aux épreuves d'admission (oral) de la spécialité EDO

Notes (épreuve orale)	2023	2022
Moyenne des notes des candidats admissibles présents	12,8	13,3
Médiane des notes des candidats admissibles présents	12	13,3
Moyenne des notes des candidats admis	13,5	14,8*

* : listes principale et complémentaire

- **Moyennes générales (écrit + oral) des notes obtenues par les candidats admissibles et admis en EDA**

Moyennes générales (/20)	2023	2022
Admissibles présents à l'oral	12,6	12,9
Admis*	14,7	13,6
Seuil d'admission en liste principale	10,9	12,4
Seuil d'admission en liste complémentaire	9,9	11,1

* : listes principale et complémentaire

- **Moyennes générales (écrit + oral) des notes obtenues par les candidats admissibles et admis en EDO**

Moyennes générales (/20)	2023	2022
Admissibles présents à l'oral	13,1	12,9
Admis	13,6	13,9*
Seuil d'admission en liste principale	10	11,8
Seuil d'admission en liste complémentaire	-	10,6

* : listes principale et complémentaire

Les moyennes générales présentées dans les tableaux ci-dessus montrent que seule une préparation sérieuse permet la réussite à ce concours. Les résultats des candidats admis sont en moyenne proches de ceux de l'an passé et attestent un très bon niveau.

La note seuil à l'admissibilité est un peu plus basse que celle de l'an passé en EDA et est identique à celle de l'an passé en EDO, le jury ayant fait le choix, eu égard au nombre de candidats présents et au nombre de postes mis au concours, de donner une place prépondérante à l'épreuve orale pour départager les candidats.

- **L'épreuve d'admissibilité**

Les remarques du jury spécifiques à l'épreuve écrite

La qualité des copies (orthographe, ponctuation, grammaire, expression, lisibilité fonctionnelle)

Les PsyEn ayant de plus en plus d'écrits à réaliser dans leur pratique professionnelle, de solides qualités de rédaction sont nécessaires.

Globalement, les copies sont très correctes concernant l'orthographe et la syntaxe (environ 70% des copies en EDA et 80 % en EDO). Dans une copie (sur l'ensemble des 74 copies EDA et EDO), les correcteurs ont mentionné une maîtrise de la langue insuffisante.

Certaines copies (environ 10 % des copies en EDA et EDO) ont été difficiles à lire – en raison de la graphie, de nombreuses ratures, l'utilisation d'un style télégraphique, avec beaucoup de tirets et d'abréviations – le défaut de lisibilité pouvant impacter l'appréciation globale portée sur la copie.

[La structuration de la pensée : introduction problématisée, construction en différentes parties, parties équilibrées et transitions entre les parties, qualité de l'information et de l'argumentation, contextualisation.](#)

On note de fortes différences dans la qualité de la structuration et de l'organisation de la copie.

Dans les bonnes et très bonnes copies (note supérieure à 14/20), sont systématiquement mentionnées par les correcteurs une bonne structuration de l'exposé et la clarté de l'exposé ou l'annonce claire du plan, ainsi qu'une problématisation effective pour les très bonnes copies. L'ensemble de ces copies se distingue également par une assise théorique solide et la qualité d'analyse réflexive, en particulier pour les questions concernant l'étude de la situation.

Dans les assez bonnes copies (notes comprises entre 12 et 14), clarté du propos et annonce du plan sont présents ; l'analyse des questions est juste mais pourrait être menée plus en profondeur ou plus étayée d'appui théorique. Pour les notes comprises entre 10 et 12, si les compositions des candidats sont relativement claires et structurées, un manque de développement et de précision ou un manque d'assise théorique et de problématisation est relevé par les correcteurs.

À l'inverse, les copies dont les notes sont en dessous de la moyenne, cumulent, en dehors des questions d'orthographe et de syntaxe, plusieurs des limites énoncées ci-dessus : hors sujet, manques de structuration et d'argumentation, d'appui théorique, d'analyse réflexive et absence de contextualisation ou de problématisation.

Plusieurs candidats ont semblé également manquer de temps pour répondre à l'ensemble des questions.

Ainsi, au-delà des exigences sur la forme (orthographe, syntaxe et lisibilité de la copie), les correcteurs insistent sur deux points principaux :

- La structuration de la dissertation : introduire le sujet, proposer une problématique, annoncer un plan, faire des liaisons entre les parties et proposer une conclusion permettant de répondre à la problématique posée et éventuellement d'ouvrir des perspectives.

- La qualité d'argumentation et de contextualisation, qui gagnent à s'appuyer sur des bases théoriques solides la connaissance et sur des exemples tirés de la pratique professionnelle.
- L'équilibre des parties pour pouvoir avoir le temps de traiter l'ensemble des questions.

Traitement de la première question :

Points forts

La première question est en général bien traitée, en particulier concernant la définition de la relation École-famille et l'évolution législative et historique de cette relation.

Points à améliorer

Les candidats n'ont pas tous exploité les documents proposés dans le sujet et le manque d'étayage sur le plan théorique, d'appui sur des références bibliographiques, revient assez souvent dans les commentaires des correcteurs pour cette question.

Les bénéfices de la relation école-famille ont été dans l'ensemble moins développés que la définition : si les bénéfices pour l'enfant, et dans une moindre mesure pour les familles, ont été relativement bien identifiés, cela est plus ténu concernant les bénéfices pour l'école (par exemple, le climat scolaire).

Traitement de la deuxième question :

Points forts :

Les candidats montrent en général une bonne connaissance du système éducatif et ont su présenter de nombreux dispositifs pour favoriser les liens école-famille : mallette des parents, café des parents, dispositif Phare, École ouverte, rencontres parents-école, ENT etc... Le rôle des parents d'élèves élus en tant que représentants lors des différentes instances est rarement mentionné.

Points à améliorer :

Si les candidats ont su en général montrer leur connaissance des dispositifs, parfois ceux-ci ne sont que seulement cités, sans être développés ou décrits, avec des réponses sous forme d'énumération. Les dispositifs présentés ne sont pas toujours spécifiques ou pas suffisamment contextualisés à la thématique de la relation école/famille : par exemple, dans plusieurs copies, ne sont présentés seulement que les dispositifs généraux pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (PPRE/PAP/PPS...).

Traitement de la troisième question :

Points forts :

Les missions du psychologues PsyEn sont en général connues et décrites. Un certain nombre de copies témoignent d'une bonne connaissance du métier de PsyEn ainsi que des leviers

d'action à sa disposition dans l'accompagnement des élèves, des familles, ainsi que des équipes. Des éléments pertinents sont notamment apportés sur le rôle de tiers. Des exemples concrets d'actions sont souvent mentionnés : organisation de groupes de parole, d'ateliers thématiques (émotions, développement de l'enfant, transitions école-collège et collège-lycée, orientation) etc.

Points à améliorer :

Le rôle du ou de la PsyEn est souvent abordé du côté du travail auprès des familles, mais beaucoup moins en direction des équipes éducatives. La relation famille-psychologue prend parfois toute la place au détriment d'un lien à construire également entre l'équipe enseignante et l'élève et la famille ; aussi, le rôle d'expert auprès des équipes n'est pas toujours abordé.

Le rôle du ou de la PsyEn est parfois mis en avant de manière très générale (travail d'information ou seulement centré sur l'entretien avec les élèves et les familles) et peu ciblée par rapport à la question des familles éloignées de l'école.

Pour certaines copies, il est noté par les correcteurs des réponses peu développées, qui s'appuient peu sur des propositions concrètes.

Enfin, pour quelques candidats, malgré des connaissances mobilisées, la projection dans les missions reste à construire, avec des propos s'appuyant sur des expériences professionnelles personnelles des candidats, qui témoignent d'une absence de neutralité (propos tels que l'évocation de « parents récalcitrants »).

Traitement des questions spécifiques aux candidats EDA :

Points forts :

Dans les bonnes copies, l'étude de situation a permis de montrer les qualités d'analyse réflexive des candidats ; les analyses sont bien centrées sur le sujet et assez pertinentes.

Points à améliorer :

Les correcteurs relèvent fréquemment que l'analyse des situations, plutôt pertinente, mériterait d'être plus argumentée, développée ou approfondie. D'une manière générale, la partie prévention est très peu abordée, les actions proposées sont peu nombreuses ou diverses. Quand elle est traitée, les propositions de prévention ne sont pas toujours réalistes.

Dans certaines copies, si quelques hypothèses relativement à la situation de l'élève sont émises, celles-ci ne sont pas exploitées en termes d'accompagnement ou de prévention. Les hypothèses de travail sont parfois extrêmes (violence, maladie mentale des parents...) et les partenaires extérieurs sont peu évoqués.

Dans d'autres copies, le candidat ou la candidate énumère des faits, reste trop descriptif ou descriptive, mais n'émet pas d'hypothèses sur lesquelles le PsyEn pourrait agir.

Enfin, dans certaines copies, l'accent est mis sur la relation parentale et les conséquences sur l'enfant, sans proposer des actions en direction de l'enfant. Dans d'autres, l'attention est

focalisée sur l'enfant et sa famille au détriment de la relation avec l'équipe enseignante : il aurait été intéressant de mentionner les outils à la disposition du psychologue pour restaurer ce lien entre l'équipe enseignante et la famille.

Traitement des questions spécifiques aux candidats EDO

Points forts :

Dans les bonnes copies, l'analyse de la situation montre une très bonne connaissance, à la fois théorique et pratique des missions du PsyEn ; le rôle de tiers est en particulier souvent très bien décrit. Les propositions d'accompagnement sont également pertinentes (entretien individuel, commission éducative, renouvellement dossier MDPH, sollicitation du médecin scolaire).

Des bonnes connaissances du système éducatif, des textes et une mise en avant de concepts théoriques adaptés (Bourdieu, Boudon par exemple) sont également relevés par les correcteurs.

Quelques idées de prévention ont été proposées (liaison CM2-6ème et partage avec les collègues de CIO, réunions d'information et formation auprès des équipes) même si elles ont été souvent peu développées.

Points à améliorer :

Beaucoup de candidats ont semblé manquer de temps pour traiter de manière approfondie cette partie d'étude d'une situation.

Des analyses de situation correctes, des propositions d'actions concrètes et pertinentes sont en général relevées par les correcteurs, mais qu'il aurait fallu enrichir et développer.

Dans certaines copies, l'analyse de la situation de l'élève est surtout descriptive (pas d'analyse des résultats au WISC, pas d'hypothèses). Dans une copie, une erreur est notée (le PAP notifié par la MDPH).

La conception du rôle d'accompagnement de la famille vers les partenaires extérieurs de soin (CMPP, S3AS...) n'est pas souvent évoquée.

Les correcteurs regrettent surtout que les propositions d'actions de préventions soient très souvent absentes dans les copies ou seulement à peine esquissées en quelques lignes. Les actions évoquées sont en général axées sur la prévention du décrochage ou la prise en charge des élèves en difficulté avec des propositions très généralistes, moins sur la question du handicap et du côté des élèves uniquement : il manque le rôle auprès de l'École, des équipes.

Conseils aux candidats

Le jury renouvelle l'ensemble des conseils formulés l'année précédente :

Être attentif à la lisibilité et à la structuration de la copie.

Éviter le style télégraphique, avec tirets et abréviations, qui nuisent à la lisibilité de la copie et rendent difficile l'appréciation des qualités rédactionnelles, qui font partie des compétences attendues.

Terminer son travail et gérer le temps de manière à produire des parties équilibrées.

S'approprier le sujet : veiller à un propos introductif problématisé et contextualisé, préciser les enjeux. Ne pas oublier de définir les termes ou concepts utilisés.

S'appuyer sur l'ensemble des documents fournis pour affiner et asseoir la réflexion. Ces documents doivent rester un appui au service d'une argumentation.

Ne pas être seulement dans la description mais analyser les informations.

Étayer le propos par des apports théoriques et des propositions concrètes qui permettent de bien appréhender la fonction de PsyEn en s'appuyant sur les missions et le code de déontologie. Les références bibliographiques sont appréciées lorsqu'elles permettent de traiter le sujet. Il ne s'agit pas seulement de citer le nom d'un auteur mais d'utiliser ses propos à bon escient afin de soutenir une argumentation. Les normes en matière de citation d'ouvrages ou d'auteurs doivent être respectées (cf. normes APA 2029). Les citations doivent être transcrites entre guillemets.

Faire davantage de lien avec le référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale et les textes principaux qui structurent la politique éducative (Loi pour l'école de la confiance, ...).

Éviter une trop grande généralisation des missions ou actions du PsyEn amenant parfois à s'éloigner du sujet proposé. Prendre le temps de détailler une (seule) action en la déclinant de façon très concrète. Insister sur la posture du PsyEn avec une expertise qui lui est propre.

Être vigilant sur la projection précise dans l'environnement professionnel spécifique aux PsyEn EDA ou EDO.

Proposer une ouverture en conclusion, tracer des perspectives au-delà de l'étude proposée.

Le jury encourage les candidats au concours à s'imprégner des ressources proposées dans la bibliographie mise à leur disposition. Le programme est disponible à l'adresse suivante <https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-des-psychologues-de-l-education-nationale-11264> (rubrique « programme des concours, sessions 2022 et 2023 »).

Cette liste ne constitue pas une liste exhaustive des attendus en termes de références. Elle vise à encourager les candidats à travailler la bibliographie publiée chaque année qui doit leur permettre d'identifier des problématiques au cœur des préoccupations des acteurs du système éducatif et dont la connaissance est indispensable pour de futurs PsyEn.

- **L'épreuve d'admission**

Comme énoncé *supra*, cette épreuve permet notamment au jury d'évaluer chez le/la candidat(e) son aptitude au dialogue, à proposer des réponses en les argumentant et en s'appuyant sur des connaissances ainsi que ses compétences en matière de recul critique. Elle est en outre l'occasion de repérer sa capacité à appréhender de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice de la spécialité et de son contexte institutionnel, dans ses différentes dimensions.

Lors de l'exposé, le jury apprécie que les candidat(e)s proposent clairement une problématique et présentent une réflexion structurée s'appuyant sur un plan annoncé en introduction, élargissant le propos en conclusion, inscrivant ainsi le sujet dans un cadre systémique. Il valorise également l'utilisation des documents et des références de façon pertinente pour donner de la consistance à leur présentation.

Le jury lance l'entretien à partir de l'exposé du candidat de façon à aborder des situations professionnelles diversifiées. Il s'agit de prendre de la hauteur par rapport à la situation à analyser, en la confrontant à d'autres situations, ce qui permet d'évaluer les facultés d'adaptation des candidats et leur capacité à se projeter dans la fonction. Le jury conjugue souvent questions précises et questions plus ouvertes. Dans ce dernier cas, le candidat, par rapport à des situations complexes de terrain, voire des dilemmes, est évalué à l'aune de sa capacité à se positionner non seulement en tant que professionnel de la psychologie, mais aussi en qualité de fonctionnaire garant de la continuité et de l'efficacité du service public d'éducation.

S'agissant de la spécialité « éducation, développement et apprentissages », l'épreuve a vocation à vérifier si le candidat est en capacité d'analyser et de comprendre une situation, un travail en équipe au sein d'un cycle, d'un RASED, d'une équipe pluri-professionnelle. La notion de « continuité éducative » (liens entre cycles d'enseignement, avec les différents lieux de vie de l'enfant, avec les partenaires...) doit être comprise par le candidat. Par ailleurs, l'objectif de l'épreuve est de déceler ses aptitudes dans la conduite d'actions de prévention et de remédiation individuelles ou collectives et d'accompagnement à la mise en place d'actions propices à favoriser un climat scolaire bienveillant dans les écoles.

S'agissant de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle », l'épreuve a vocation à vérifier si le candidat est en capacité de relier la spécificité de la période de l'adolescence, dans ses aspects singuliers et son inscription sociale avec l'engagement scolaire de l'élève et la nécessité d'élaborer d'un projet d'orientation et de construction d'un parcours de formation qualifiant, débouchant sur une insertion professionnelle. Pour ce faire, la compréhension du candidat des attentes et des contraintes du monde économique et professionnel, sa connaissance des problématiques du monde du travail et du marché de l'emploi, des différentes filières et modalités de formation doit être recherchée. De même, sa sensibilité aux questions de bienveillance et de climat scolaire, son appréhension des questions d'accompagnement des parcours des adolescents et des jeunes adultes et de contribution à la réussite scolaire et universitaire sont sondées.

L'aptitude au dialogue est valorisée d'autant plus qu'elle s'accompagne d'une bonne maîtrise de la langue, de clarté dans le propos, d'écoute lors du temps d'échange avec le jury. Les attendus quant à la posture professionnelle et au respect du code de déontologie sont éprouvés lors de l'entretien.

Le jury porte une attention particulière à la capacité des candidats d'apporter, à partir de l'analyse psychologique de l'élève, des pistes d'adaptations pédagogiques aux enseignants. Les candidats sont d'autant plus valorisés qu'ils savent mobiliser des références théoriques, des recherches scientifiques, à la croisée des sciences cognitives et de la pédagogie.

L'usage des bilans psychologiques constitue un point d'appui important pour la pratique du PsyEn. La méconnaissance de leur fonctionnement et le manque de précision quant à l'interprétation de données chiffrées relevant d'une approche statistique et critériée pénalisent certains candidats, parfois déroutés quand il s'agit d'expliquer simplement à quoi renvoie un écart-type ou un rang centile. La connaissance de la pluralité des batteries de tests psychométriques à disposition est impérative. La lecture d'ouvrages théoriques sur l'analyse des tests, même en lien avec des études de cas, ne peut remplacer l'expérience de la conduite de ceux-ci (stages etc.).

Le jury attend du PsyEn un éclairage de la situation fondé sur le croisement de données quantitatives et qualitatives.

Les remarques du jury spécifiques à cette épreuve orale

Exposé

Qualité d'expression des candidats

La majorité des candidats s'exprime avec aisance et en règle générale, la qualité d'expression est bonne. Pour quelques candidates ou candidats, la qualité d'élocution a pu être affectée par le stress.

Qualité de la communication avec le jury

Les candidat(e)s rencontré(e)s ont globalement montré de bonnes capacités de communication avec le jury : la communication est fluide et basée sur des échanges de qualité, avec une interaction soutenue et constructive.

Certains candidats ou certaines candidates lisent trop leurs notes, en établissant peu de contacts visuels avec le jury, peut-être sous l'effet du stress.

Quelques candidats ou candidates ont eu des difficultés à répondre aux questions du jury et à développer une réponse argumentée.

Respect du temps imparti

Il est en général respecté sauf pour les candidats n'ayant pas structuré leurs propos.

Le temps d'exposé est assez variable avec un écart allant de 10 à 20 minutes.

Le temps disponible n'est pas toujours exploité, avec des temps d'exposé trop courts (10 minutes ou moins), ce qui peut être dommageable pour les candidats ou candidates.

Points forts

Les bons, voire très bons exposés sont structurés : une problématique est introduite ; la situation est présentée, ainsi que plan prenant en compte les questions ; en conclusion, le candidat répond à la problématique. La situation est souvent explicitée, avec formulation d'hypothèses et indication des informations éventuellement manquantes.

Globalement, le jury note une bonne connaissance du système éducatif. Les enjeux et aspects institutionnels sont bien saisis. Le PsyEn est bien placé comme une personne ressource qui travaille en équipe.

Les candidats proposent également un avis personnel professionnel sur la situation, une mise en lien avec l'expérience de terrain, des pistes de travail pour tous les jeunes, leur famille, les partenaires et concluent leur exposé.

Points à améliorer

Le point principal d'amélioration mentionné par le jury concerne la structuration de l'exposé : certains candidats ou certaines candidates ont du mal à problématiser la situation, souvent par manque d'introduction et par manque de structuration de leur propos. Cela a pour conséquence de perdre l'attention du jury. Et cela peut conduire à des propositions hors sujet ou incomplètes, certains candidats ou certaines candidates ne répondant pas à toutes les questions posées et ne proposant pas de conclusion en fin d'exposé.

Certains et certaines candidat(e)s sont parfois très rapides sur la première partie de l'exposé. Le raisonnement exposé se focalise sur des propositions de solutions en occultant la présentation de la situation, la considérant comme acquise par les membres du jury. Or, la vision de la situation par le candidat ou la candidate est partie intégrante de l'exercice et permet au jury d'observer les modes de raisonnement, la finesse d'analyse, la capacité à se focaliser sur les éléments pertinents, les manques d'informations du sujet proposé, etc. Les candidats gagneraient donc à présenter le cas (sans le paraphraser) avant de l'analyser.

Autres remarques du jury :

- certains discours sont trop généralistes voire vagues ; s'appuyer pour cela sur des exemples concrets,
- peu de liens sont faits lors de l'exposé avec le cadrage institutionnel et les circulaires ;
- peu de références théoriques sont mentionnées et les concepts quand ils sont utilisés ne sont souvent pas définis ;
- faire attention au positionnement du psychologue (posture spécifique réflexive) et au sens du service public (un candidat a par exemple évoqué le recours à un coach privé en développement personnel ce qui questionne le sens du service public du candidat).

Interrogation

Points forts

Les candidats sont plus détendus pendant ce temps d'échange. Ils s'expriment avec clarté et la communication avec le jury est bonne. La plupart des candidats sont dans l'échange argumenté et se saisissent des pistes de questionnement et des remarques du jury. Les candidats sont prêts à se remettre en question.

Les candidats qui réussissent ont su mobiliser leurs connaissances, à la fois théoriques et pratiques, et donné une bonne analyse des situations.

Les candidats arrivent majoritairement à développer leur pensée réflexive.

Les échanges ont permis de développer les propositions et arguments parfois trop rapidement effleurés par la présentation, ou de conforter l'avis du jury et d'ouvrir d'autres niveaux d'abstraction.

Autres remarques du jury :

- le niveau de connaissance des structures et des acteurs est satisfaisant ;
- la connaissance des missions est avérée ;
- les candidats ont montré dans l'ensemble leur capacité à prendre du recul par rapport à la pratique.

Points à améliorer

Il est important d'être à l'écoute des membres du jury : certains candidats ou certaines candidates n'ont pas su tirer parti des pistes d'approfondissement proposées par le jury pour aller plus loin ou sur d'autres champs non investigués. Malgré plusieurs reformulations du jury, certains candidats ou certaines candidates ne répondent pas à la question posée, ne permettant pas de démontrer une bonne compréhension des enjeux de la question.

Certains candidats manquent de conviction et semblent répondre aux questions en fonction d'une réponse unique et attendue par le jury, alors que l'on attend des candidats un positionnement à la fois sur la posture du psychologue, sur l'éducation nationale et le sens du service public.

Les réponses ou les temps de paroles trop conséquents sont à éviter, car le manque de synthèse de certaines réponses peut conduire à des propos hors-sujet. Les candidats doivent aussi éviter que leurs réponses ne restent centrées sur des cas particuliers, afin de montrer leur capacité de prendre du recul par rapport à ces situations.

Pour certains candidats ou certaines candidates, la connaissance des tests est fragile ; en particulier, un manque de maîtrise du WISC V a été observé.

Les aspects pédagogiques sont très souvent éludés.

Autres remarques du jury :

- la gestion du stress reste compliquée pour certains candidats ou certaines candidates ;
- certaines connaissances ne sont pas toujours maîtrisées, indiquant un manque de préparation ;
- des difficultés à articuler les éléments théoriques et pratiques sont parfois observées.

Conseils aux candidats

Les exposés gagneraient à être plus riches et structurés :

- introduire la problématique et faire une présentation succincte de la situation ;
- annoncer un plan clair et précis ;
- apporter des réponses explicites aux questions ;
- tirer une conclusion reprenant les différentes parties, synthétisant les réponses et ouvrant vers des perspectives d'échange avec le jury ;
- compléter si besoin l'analyse avec des apports théoriques contextualisés ou en faisant des liens avec le cadrage institutionnel et les circulaires

Tout le temps de présentation doit être utilisé pour s'approprier le sujet et faire montre de ses qualités et capacités en faisant le lien avec son expérience professionnelle.

Le temps d'échanges est un temps important (40 minutes) pour mettre en évidence la capacité à avoir un regard métacognitif sur son propre parcours (par exemple prendre du recul sur son expérience pour la mettre en perspective avec les missions de PsyEn). Le PsyEn intervient avec une double « casquette » de psychologue et de fonctionnaire de l'éducation nationale.

Éviter les digressions et phrases trop longues qui peuvent perdre le jury.

Travailler l'appropriation du référentiel de compétences du PsyEn ainsi que de la circulaire sur les missions du PsyEn et du cadre de déontologie des psychologues.

Connaitre le système éducatif français et les dispositifs existants et actuellement déployés.

Il est important que les candidat(e)s aient une bonne connaissance du référentiel de compétences du PsyEN avec des missions qui ont changé par rapport à celles de conseiller d'orientation-psychologue. Certains candidats semblent ne pas avoir pris en compte ces changements.

Se préparer au concours en s'informant sur les circulaires, les réformes en cours, ainsi qu'en s'appuyant sur la bibliographie mise à disposition pour les références théoriques.

S'entraîner avec les annales des sujets écrits, en prenant connaissance des rapports de jury ; s'entraîner également à l'étude de situations pour l'oral (voir exemples de situations dans les annexes des rapports de jury).

Conclusion

Les candidats du concours interne exprimeront d'autant mieux leur potentiel qu'ils pourront montrer leur capacité à problématiser et analyser les situations proposées en structurant leur argumentation. Il est attendu des candidats qu'ils puissent s'appuyer sur une bonne connaissance des textes et dispositifs institutionnels ainsi que sur des références théoriques solides. Enfin, les candidats devront être attentifs à leur positionnement professionnel en tant que psychologue, mais également à leur sens du service public, en tant que futur fonctionnaire de l'éducation nationale.

ANNEXE 1 : Sujet de l'épreuve d'admissibilité : étude de dossier portant sur la relation École-famille

Pap Ndiaye, Ministre de l'éducation nationale et de la Jeunesse, dans la circulaire de rentrée 2022 rappelle dans un chapitre consacré à l'école inclusive la nécessité de travailler en lien avec les familles tout en indiquant que « beaucoup reste à faire cependant : une attention toute particulière sera portée, en cette rentrée et tout au long de l'année, à la relation avec les familles ». Si cette relation entre l'École et la famille est évoquée ici dans le cadre précis de l'école inclusive, le principe de cette coopération est apparu dès les années 1980 dans les textes institutionnels comme le rappellent Midelet-Mahieu, Brun et André (2022).

Questions :

- 1) Après avoir défini la relation École-famille, montrez, en vous appuyant sur vos connaissances théoriques et les documents mis à disposition, quels sont les bénéfices de cette collaboration École-famille pour l'enfant, pour les parents et pour l'École.
- 2) Que met en place l'École pour favoriser cette relation ? Donnez quelques exemples de dispositifs en expliquant en quoi ils permettent d'améliorer la relation École-famille.
- 3) Selon Feyfant (2015), la coéducation est une urgence concernant les familles populaires et/ou issues de l'immigration qui sont les plus éloignées des normes de l'école. En quoi la ou le psychologue de l'éducation nationale peut favoriser le rapprochement entre l'École et les familles les plus éloignées de l'école ? Répondez à la question en donnant des exemples concrets, selon l'option choisie (EDA ou EDO).
- 4) Répondez aux questions suivantes selon l'option choisie (EDA ou EDO).

Étude de cas spécifique à l'option Éducation, développement et apprentissage (EDA)

La psychologue de l'éducation nationale est sollicitée par l'enseignante de Nathan, scolarisé en CM1 cette année et pour qui une orientation en SEGPA est envisagée par l'équipe. Cette dernière s'inquiète des réactions violentes de Nathan en récréation et de son agitation. Il a du mal à rester concentré sur sa tâche et ses préoccupations sont essentiellement orientées vers son jeu vidéo préféré. Les difficultés scolaires persistent et Nathan semble se décourager. L'an dernier déjà, cette situation avait été signalée et les parents avaient été reçus par l'enseignante. Le père s'était emporté face au discours de l'enseignante, qu'il avait qualifié de jugeant, au sujet de la liberté qu'il octroyait à son fils concernant les jeux vidéo. La mère s'est peu exprimée et s'est montrée fuyante le reste de l'année. Les parents de Nathan sont séparés, son père vit dans une autre ville et voit son fils un week-end sur deux. Cette année, la veille des vacances de février, ils reçoivent par mail une invitation à une équipe éducative, qui aura lieu dans les jours qui suivent la reprise, afin d'évoquer la scolarité de Nathan et son orientation. C'est la première fois qu'une équipe éducative se réunira pour Nathan depuis le début de sa scolarité. Le père ne répondra pas à l'invitation et la mère répondra aussitôt par retour de mail pour signifier sa présence. Le jour de la réunion, la directrice reçoit un autre mail de la mère de Nathan qui explique qu'elle ne sera finalement pas présente car elle ne souhaite pas discuter de l'orientation de son fils avec toutes les personnes mentionnées sur l'invitation, qu'elle a pris rendez-vous avec un psychologue en libéral et que Nathan ira probablement dans l'école du secteur où réside son père à la rentrée prochaine.

Questions spécifiques aux candidats EDA

- En tant que psychologue de l'éducation nationale, quelle analyse faites-vous de la situation de Nathan ?
- Comment envisageriez-vous le travail autour de la situation de Nathan et de sa famille ?
- Quelles seraient les actions que vous pourriez mettre en place sur votre secteur afin de prévenir une telle situation ?

Étude de cas spécifique à l'option Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (EDO)

Le psychologue de l'éducation nationale est sollicité par la CPE du collège où il intervient cette année au sujet de Sarah, scolarisée en classe de 4^{ème}. Ses difficultés scolaires se sont accentuées au fil des années et sont devenues importantes cette année. Renseignements pris auprès de l'infirmière scolaire, la jeune fille dispose d'un dossier MDPH pour des difficultés visuelles (dégénérescence rétinienne) mais les notifications n'ont pas été renouvelées. Sarah rate des cours le matin ou arrive en retard en classe dans la journée. Elle se rend à l'infirmier ou au bureau des assistants d'éducation pour différents motifs. La mère de Sarah se déplace difficilement au collège. Elle est assistante maternelle avec une amplitude horaire importante. Elle répond au téléphone mais ne vient pas aux rendez-vous physiques.

Le bilan psychologique réalisé en classe de 6^{ème} conclut que « *Sarah est une jeune fille calme et sérieuse tout au long de la passation. Elle essaye de faire son maximum pour réussir avec une réelle volonté de bien faire. Elle a souvent répondu très rapidement. Le niveau d'attention et de concentration a été bon et régulier. Les résultats sont relativement homogènes et dans la moyenne faible du groupe d'âge. Le point de fragilité correspond à la zone visuo-perceptive et spatiale, très certainement lié à son trouble visuel. Le raisonnement fluide paraît également perturbé par l'acuité visuelle diminuée. Des aménagements sont suggérés en conclusion.*

Après un échange téléphonique entre le psychologue et la mère, cette dernière explique que la grande sœur de Sarah souffre de la même pathologie mais que Sarah a moins de difficultés. La mère est véhémement vis-à-vis du collège et demande que les enseignants mettent en place des aménagements liés à ses difficultés visuelles. Lors d'un échange entre le psychologue et le professeur principal de Sarah, ce dernier précise qu'il est circonspect quant à ces demandes d'aménagements et explique que Sarah n'a pas de difficultés pour utiliser son portable lorsqu'elle est en classe.

Questions spécifiques aux candidats EDO

- En tant que psychologue de l'éducation nationale, quelle analyse faites-vous de la situation de Sarah ?
- Comment envisageriez-vous le travail autour de la situation de Sarah et de sa famille ?
- Quelles seraient les actions que vous pourriez mettre en place sur votre secteur afin de prévenir ce type de situation ?

Liste des documents mis à disposition :

Document 1 : Extraits issus de l'article de Midelet-Mahieu, J., Brun, P. et André, A. (2022). Tisser des liens entre l'école et les familles : le rôle de la coéducation. Dans : Richard Wittorski éd., Comment (mieux) faire société (pp. 81-94). Nîmes : Champ social.
<https://doi.org/10.3917/chaso.obert.2022.01.0081>

Document 2 : Extraits de Schaming, C., et Marque, P. (2017). L'Espace Numérique de Travail et la relation école/famille : quelle place dans une relation de coéducation ? frantice.net, numéro 14, décembre.
<http://frantice.net/docannexe/file/1497/7.schaming.pdf>

Document 3 : Extraits de Ferrière, S. (2016). Les interactions entre les acteurs pour la qualité de vie (QdV) dans les établissements scolaires. Rapport commandé par le Cnesco.
<https://www.cnesco.fr/fr/qualite-de-vie-a-lecole/>

Document 4 : Sibony-Malpertu, Y., Maurin Souvignet, A. et Goderniaux, È. (2020). Psychologues de l'éducation nationale : travailler aux limites. Connexions, 113, 133-145.
<https://doi.org/10.3917/cnx.113.0133>

Document 1 :

« Évoquer l'inclusion sociale, le « faire société » avec tou-te-s, repose sur des valeurs communes que sont le respect mutuel et la solidarité afin de garantir l'égalité des chances notamment en proposant une éducation équitable et de qualité à chaque apprenant. Utilisé pour la première fois par le sociologue allemand Niklas Luhmann pour caractériser les rapports entre les individus et les systèmes sociaux, nous nous intéresserons particulièrement aux rapports entre l'école et les familles. Historiquement, l'école et la famille sont considérées comme deux espaces aux frontières marquées entre instruction et éducation (Feyfant, 2015). La mission de l'école était avant tout d'informer les parents. En retour la famille devait quant à elle, veiller à l'application et au suivi de la scolarité de l'enfant. A partir des années 80, le principe d'une coopération entre les parents et l'école s'est progressivement imposé dans les discours institutionnels. Par exemple, la loi d'orientation sur l'école de 1989 mentionne l'importance de la collaboration entre l'école et les familles. Plus tard, il est stipulé dans la loi de refondation de l'école (2013) que « pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale ». D'une manière générale, un consensus se dégage dans la littérature scientifique quant à l'importance de la collaboration école-famille pour favoriser la réussite scolaire et sociale de l'enfant (Perier, 2008) ».

Document 2 :

« En 1989, les parents sont reconnus comme membres de la communauté éducative par la Loi d'Orientation et participent ainsi, au même titre que les personnels de l'école, à l'accompagnement de l'enfant-élève à sa réussite scolaire et à son intégration dans la société. Par la suite, différentes opérations de valorisation du rôle des parents à l'école ont été mises en œuvre, après la circulaire de 1996 : « semaine des parents à l'école » en 1998, création des Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) en 1999. Plus près de nous, la Loi d'Orientation et de Programme pour l'Avenir de l'École de 2005 réaffirme la place des parents à l'école, détaillée dans la circulaire de 2006. L'inscription de la notion de coéducation est alors effective dans un texte de loi. Deux nouvelles opérations de valorisation sont développées : « Ouvrir l'École aux parents pour réussir l'intégration » et la « Mallette des parents » (étendue en 2010). Tout récemment, en 2013, dans un contexte politique de refondation de l'École, le MEN affiche la volonté de renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires et met l'accent sur trois leviers d'actions à privilégier pour consolider la coopération entre l'école et les parents. Cette coopération renforcée constitue un enjeu majeur, et « l'approfondissement du dialogue avec les équipes éducatives, fondé sur le respect mutuel, contribue également à la qualité du climat scolaire et à la promotion de la coéducation ». Les relations école/famille sont non seulement informatives, mais aussi collaboratives et sortent du cadre de l'école par la mise en place de partenariats avec des associations locales et les acteurs sociaux externes à l'institution mais associés au travail avec les familles. (...)

La coéducation se présente donc comme un processus complexe, constitué d'interactions (Lesur, 2011) entre les acteurs de la sphère scolaire et ceux de la sphère familiale, relations ayant pour finalité la réussite de l'enfant-élève (Neyrand, 2011 ; Deslandes & Richard, 2004). Ces liens consistent en l'échange d'informations. Elle se construit autour de trois dimensions : une dimension informative, une dimension collaborative et une dimension sociale. En effet, la coéducation est constituée d'interactions entre l'école, la famille et l'enfant-élève [dimension collaborative], avec pour cadre la construction commune (Boulanger et al., 2011) d'un espace éducationnel partagé (Humbeck et al., 2006) au sein duquel communiquer [dimension collaborative], espace conditionné par la reconnaissance mutuelle des responsabilités éducatives propres (Miron, 2004 ; Thomas, 2008) et des co-responsabilités éducatives (Richez, 2005 ; Dupon Lahitte et al., 2002 ; Larivée, 2011) ainsi que la mise en œuvre d'une communication bidirectionnelle impliquant une réciprocité totale (Fieller, 1986), une relation de confiance (Breuse, 1970), un pouvoir agir (Bossé, 2003 ; De Montigny et Lacharité, 2012) et la reconnaissance de la place de chacun (statut égalitaire) [dimension sociale]. »

Document 3 :

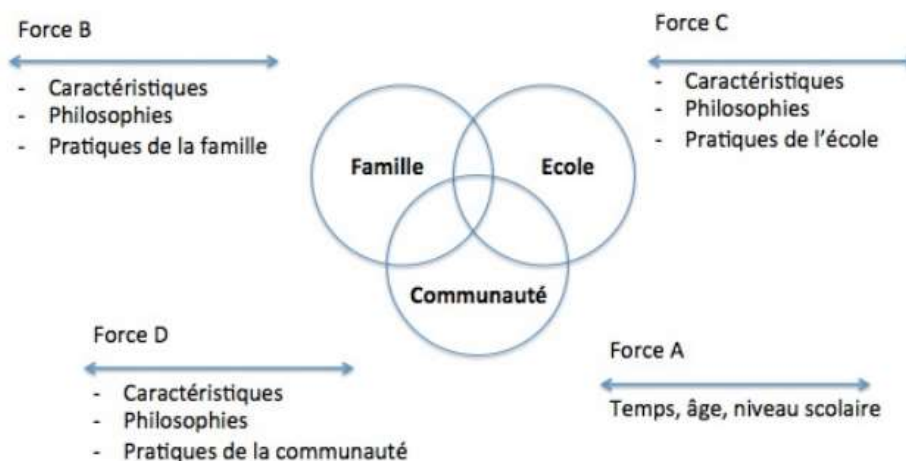
« Les représentations des parents à propos de l'école sont souvent héritées de leur propre vécu. Elles peuvent conditionner leur rapport à l'école lorsque leurs enfants sont scolarisés et créer des "malentendus" (Dubet, 1997). Selon Périer (2012, in Feyfant (2015)), la cassure dans la relation école/famille chez les familles qualifiées de "défavorisées" est inhérente aux notions de confiance et de défiance envers l'institution. (...)

Moins centré sur les parents considérés comme "défavorisés", Rakocevic (2014, p. 32) propose un résumé des positions parentales dites "typiques". (...) Il est important de préciser qu'il s'agit surtout de postures en lien avec une méconnaissance du système éducatif, voire un manque de communication avec l'équipe éducative, plus qu'un réel désintérêt de la scolarité de leurs enfants. C'est ce qu'a mis en évidence Prévôt (2008, in (Asdih, 2012, p. 37)) : « Pourtant, les parents paraissent très préoccupés par la scolarité (73,2 %) et par l'éducation (64,4 %) de leurs enfants, quels que soient

leurs revenus, leur niveau de formation, le type de famille (nucléaire, monoparentale, recomposée), le statut des répondants (père, mère, beaux-parents), l'âge ou le sexe des enfants » (...)

La plupart des recherches s'orientent vers l'étude de l'implication et l'engagement parental dans une perspective de réussite et de bien-être de l'enfant. Le modèle partenarial le plus fréquent est celui proposé par Epstein. Dans la perspective du modèle écologique développé par Bronfenbrenner (1979), elle développe un « modèle d'influence partagée », symbolisé par une sphère école, une sphère famille et la communauté. Ces sphères entretiennent des rapports de proximité plus ou moins étroits selon 4 types de forces ou relations :

Figure 1 – Modèle de l'influence partagée de Epstein (cité par (Rousseau et Bélanger, 2004, p. 336))



La "force A" favorise la réussite de l'élève selon le temps, son âge et son niveau scolaire. Les autres forces B, C et D, relatives aux sphères famille, école et communauté, entrent en interactions selon leurs caractéristiques, leurs philosophies (que l'on peut envisager plus largement comme des valeurs) et leurs pratiques respectives. L'objectif est donc d'aller vers une interaction entre ces sphères, par l'intermédiaire de situations privilégiant un partenariat autour de 6 activités (Epstein, 2004, 2010) : "parenting", "communicating", "learning at home", "volunteering", "decision making" et "collaborating with community" »¹

Document 4 :

« Une recherche-action portant sur les liens famille-institutions a permis l'ouverture d'un volet spécifique consacré au rôle singulier joué par les psychologues de l'éducation nationale (psyen). Menée dans différents établissements scolaires du primaire et du secondaire, cette recherche approche, à travers l'évolution des missions dévolues aux psyen, leur rôle de tiers concernant la mise en lien entre établissement scolaire, familles, élèves, professionnels et partenaires. (...)

Si nous en sommes encore aux débuts de cette investigation, notre perspective est de soutenir les psyen dans une pratique qui nous semble encore peu reconnue quoique tout à fait indispensable et parfaitement ajustée à leur fonction : prendre soin du lien Famille-Institution scolaire. (...)

¹ On peut traduire "parenting" par "parentage" ou aide à la parentalité, "communicating" par la communication, la transmission d'informations, "learning at home" par le travail à la maison, "volunteering" par l'implication bénévole, "decision making" par la prise de décision et "collaborating with community" la collaboration avec la communauté.

Si cette fonction, que l'on peut aussi qualifier de fonction de tiers (Houzel, 2015) ou encore de fonction à contenir (Mellier, 2003, 2005), est commune à tous les psychologues, elle se vectorise dans de multiples directions pour les psyen : vers les familles, les élèves, les équipes pédagogiques, les partenaires externes (du soin, du social, de l'orientation). (...) Il est bien précisé, dans les textes relatifs à la pratique du psyen, qu'il « apporte aux familles ainsi qu'aux équipes pédagogiques et éducatives un éclairage spécifique sur les élèves », « informe les élèves et leurs familles ainsi que les étudiants », « apporte son aide à l'analyse de la situation particulière des élèves en liaison étroite avec les familles et les enseignants ». (...) Le rôle du psyen, de par sa position interne/externe à l'établissement, apparaît indispensable. Comme le soulignait une psyen, lors d'un entretien, il crée du lien entre enfants, adolescents et adultes, entre familles et institution, entre équipes pédagogiques et partenaires externes, afin de maintenir un équilibre, une juste compréhension des attentes des uns envers les autres. Il lui revient donc d'être présent, autant que possible, lors des temps de rencontre existants ».

ANNEXE 2 : Éléments de correction et barème du sujet de l'épreuve d'admissibilité : étude de dossier portant sur la relation École-famille

Avertissement : il ne s'agit pas ici d'un corrigé type mais bien d'éléments de correction du sujet proposé

Barème d'évaluation (sur 100 points)

- Qualité formelle de la copie (Orthographe, Ponctuation, Grammaire, Expression, Lisibilité fonctionnelle) : 10 points
- Structuration de la pensée et méthodologie : 20 points
 - Propos introductif général problématisé
 - Construction en différentes parties pour chacune des questions
 - Organisation, équilibre et transitions entre les parties
 - Qualité de l'information, des analyses et de l'argumentation
 - Contextualisation
- Question 1 : 15 points
- Question 2 : 15 points
- Question 3 : 15 points
- Question 4 : 25 points

Propos introductif court, général et problématisé pour permettre de :

- Poser le contexte et d'introduire la problématique
- Situer les enjeux pour l'école
- Rappeler les missions du PsyEn au regard de cette problématique (cf. arrêté)
- Annoncer le plan du devoir

Question 1 : Après avoir défini la relation École-famille, montrer, en vous appuyant sur vos connaissances théoriques et les documents mis à disposition, quels sont les bénéfices de cette collaboration École-famille pour l'enfant, pour les parents et pour l'École.

Définitions : toute définition appropriée au regard des documents
(mots clés : collaboration, co-éducation, éducation partagée, responsabilité partagée)

Éléments que l'on s'attend à retrouver :

- Poser le contexte en s'appuyant sur les documents
- Évolution sociale depuis les années 80. Évolution de l'ouverture de l'école sur la société, partage des connaissances.
- La loi d'orientation sur l'école de 1989

- Loi d’orientation et de Programme pour l’Avenir de l’École de 2005
- La loi de refondation de l’école de 2013
- Circulaire de rentrée 2022
- Consensus de la littérature scientifique (ex : Perier 2008)

Bénéfices pour l’École :

- Changer la représentation des parents (vécu négatif des parents dans leur cursus)
- Engager les parents dans la scolarité de leurs enfants
- Favoriser le climat scolaire (relation école famille, une des dimensions du climat scolaire)
- Renforcer le sentiment d’efficacité de l’équipe éducative

Bénéfices pour la famille (les parents)

- Mieux connaître l’école, les attendus explicites et implicites, les codes, les différents parcours
- Développer leur sentiment de compétences
- Favoriser la scolarité de leurs enfants

Bénéfices pour l’enfant

- Améliorer la réussite des élèves, mais aussi leur bien-être, le climat scolaire, le respect des règles scolaires
- Empêcher des éventuels conflits de loyauté (en lien avec les valeurs familiales telles que le rapport aux savoirs)

Question 2: Que met en place l’École pour favoriser cette relation ? Donner quelques exemples de dispositifs en expliquant en quoi ils permettent d’améliorer la relation École-famille.

Volonté affichée par l’institution scolaire de se rapprocher des parents dans le concept de coéducation, éventuellement développement de la théorie de Bronfenbrenner (1979), le « modèle d’influence partagée ».

Toutes actions de partenariats entre les EPLE et les familles, dans des temps formels et informels :

- Participation des associations de parents d’élèves aux différentes instances de l’École : CA, conseils de classes, conseils d’école etc.
- Espaces de communication entre l’École et les parents : ENT, carnets de liaison, réunions parents-professeurs etc.
- Dispositifs particuliers : Ouvrir l’École aux parents pour réussir l’intégration, la mallette des parents, café des parents etc.
- Actions ponctuelles : remise des diplômes, forum des métiers, journées portes ouvertes, exposition de travaux, spectacles de fin d’année etc.

Ces actions ont notamment l’objectif de renforcer la parité d’estime entre les parents et les personnels éducatifs, la reconnaissance de la diversité des familles, et d’améliorer la connaissance par les familles du système éducatif et des projets éducatifs.

Question 3 : Selon Feyfant (2015), la coéducation est une urgence concernant les familles populaires et/ou issues de l'immigration qui sont les plus éloignées des normes de l'École. En quoi la ou le psychologue de l'éducation nationale peut favoriser le rapprochement entre l'École et les familles les plus éloignées de l'École ? Répondre à la question selon la spécialité choisie (EDA ou EDO) en donnant des exemples concrets.

Rappel du champ de compétences du PsyEn (la circulaire 2017-79 du 28 avril 2017), notamment la mission de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité.

Rappel du référentiel de compétences du PsyEn.

Trois types d'actions :

1. Le rôle de tiers entre l'École et la famille : Rappeler le document 4 et donner des exemples selon la spécialité

- Construction d'une confiance mutuelle. Le PsyEn peut aider à construire cette confiance.
- Valoriser les cultures des parents : apporter un éclairage distancié (interculturalité), travailler sur les représentations de chacun, des familles vers l'École et réciproquement.

2. Les actions en direction de l'École :

- Mission de conseil du chef d'établissement. Utilisation de la mallette des parents.
- Contribuer à la réflexion sur des actions à mener en lien avec les familles : Visite de l'établissement lors d'une journée d'accueil des nouveaux élèves (6^{ème}, 2^{nde} par exemple), proposer l'accueil des parents avec ou sans les élèves, lutte contre le harcèlement, semaine de la persévérance, semaine du goût, etc.

3. Les actions en direction des familles :

- Ateliers/café des parents.
- Faire le lien avec les partenaires locaux.
- Écoute, non jugement, confidentialité.
- Expliciter le fonctionnement de l'école aux parents concernant l'organisation de l'établissement, les droits mais aussi les devoirs de chacun.
- Expliciter les différents parcours d'orientation.

Question 4 : Répondre aux questions suivantes selon la spécialité choisie.

Étude de cas spécifique à l'option Éducation, développement et apprentissage (EDA)

- En tant que psychologue de l'éducation nationale, quelle analyse faites-vous de la situation de Nathan ?

Éléments d'analyse attendus :

Situation scolaire :

- Difficultés persistantes sur le plan des apprentissages : quelles aides ont déjà été apportées ?
- Comportement violent et agité de Nathan : qu'est ce qui a déjà été mis en place à l'école ?
- Intérêt potentiellement envahissant pour les jeux vidéos : lien avec le manque d'investissement scolaire ?

- Orientation envisagée en SEGPA : déjà discutée en conseil de cycle ?

Situation familiale :

- Parents séparés vivant dans deux villes différentes.
- Les deux paraissent engagés dans le suivi : ils sont venus ensemble au premier rdv organisé par l'enseignante.
- Peu d'informations sur ce qui se passe à la maison (difficultés éducatives, respect des règles/violence) ?

Communication école-famille :

- Concernant les écrans : le père s'est senti jugé sur son mode d'éducatif. Il y a un risque de rupture de confiance/dialogue
- Concernant la tenue d'une équipe éducative :
 - maladresse dans l'envoi de l'invitation juste avant les vacances sans explicitation alors que c'est la première équipe éducative,
 - liste des invités à l'équipe éducative non explicitée et potentiellement source de stress pour les parents,
 - l'évocation de l'orientation qui peut être elle aussi mal interprétée par les parents
- Mode de communication : invitation par mail, moyen de communication sans contact direct
- Réaction fuyante de la mère et silence du père.
- Anticipation d'un changement d'école évoqué par la mère pour éviter la discussion autour de l'orientation de son fils : vigilance nécessaire face au risque de nomadisme scolaire, de décrochage.

– [Comment envisageriez-vous le travail autour de la situation de Nathan et de sa famille ?](#)

Actions possibles, étayées d'exemples :

- Bilan psychologique : l'orientation en SEGPA est-elle pertinente ?
 - Faire un bilan psychométrique, une évaluation des capacités attentionnelles.
 - Échanger sur sa situation : vécu de la séparation, vécu des difficultés scolaires, relationnelles.
 - Évaluer la place que prennent les jeux vidéos dans ses activités ?
- S'entretenir avec les parents : restaurer le lien de confiance avec l'école, expliciter et rassurer sur les raisons de la tenue d'une équipe éducative, le rôle de chacun des membres, le terme « orientation », la définition d'une SEGPA, informer sur l'existence des organismes locaux si difficultés éducatives, recueillir des informations sur le parcours de Nathan.
- Informer le médecin scolaire si la violence de Nathan est inquiétante, discuter de la pertinence de sa présence à l'équipe éducative.
- Interroger le climat scolaire de façon globale.
- Réfléchir avec l'équipe enseignante sur les actions concrètes à mettre en place lors des comportements violents et d'agitation de Nathan.

- Planifier une nouvelle équipe éducative après adhésion des parents : évoquer l'orientation, les aides à mettre en place (PPRE et aménagements spécifiques éventuels dans la classe/sur les temps de récréation).
 - En fonction des éléments de réponse obtenus, orienter vers les partenaires adaptés.
- Quelles seraient les actions que vous pourriez mettre en place sur votre secteur afin de prévenir une telle situation ?

Actions de prévention, en lien avec le référentiel de compétences

- Réflexion avec les équipes autour de la communication avec les parents (mode de communication, explicitation des instances et des raisons de leur tenue...)
- Les actions en direction des familles (ateliers/café des parents)
- Aide à la gestion de la violence (ateliers à proposer dans les classes, pistes d'aménagements), à l'amélioration du climat scolaire (en lien avec la violence en récréation évoquée)
- Faciliter les échanges collège/SEGPA/école avec les familles : lien PsyEn EDO/EDA, encourager les parents à aller visiter les établissements avec une SEGPA quand l'orientation est évoquée.
- Information à destination des parents et des équipes enseignantes pour un usage adapté des écrans (temps limité, interaction avec l'enfant, éveil aux outils numériques, favoriser un usage actif)

Étude de cas spécifique à l'option Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (EDO)

- En tant que psychologue de l'éducation nationale, quelle analyse faites-vous de la situation de Sarah ?

Les informations dont on dispose :

- Risque important de décrochage scolaire : évitements, retards
- Difficultés scolaires
- Difficultés visuelles
- Handicap « invisible » pour les enseignants
- Existence d'un dossier MDPH ancien
- Résultats du WISC dans la moyenne faible et impactés par les difficultés visuelles

Analyse :

- On note une baisse des résultats scolaires qui apparaît concomitante à l'aggravation des difficultés visuelles.
- On peut faire l'hypothèse de souffrance et de mal-être liés à l'aggravation des difficultés visuelles et à leurs répercussions dans les différentes sphères de vie.
- On peut s'interroger sur les difficultés de dialogue entre la famille et les enseignants.
- On peut s'interroger sur les raisons pour laquelle le dossier MDPH n'a pas été renouvelé :
 - Difficultés dans la cellule familiale avec les documents administratifs.

- Possible position ambivalente de la famille avec minimisation du handicap visuel (la mère interpelle l'école mais pourrait aussi minimiser les difficultés puisqu'elle n'a pas renouvelé le dossier MDPH).

Les informations qu'il faudrait chercher à avoir :

- Quels cours sont évités ?
- Quelles sont les relations entre Sarah, sa fratrie (sa sœur notamment), et ses parents (en particulier le père qui n'apparaît pas) ?
- Quels sont les projets de Sarah, ses activités périscolaires, ses loisirs, etc. ?
- Quel est le rapport à l'école de Sarah ?
- Les aménagements proposés ont-ils été mis en place en 6^{ème}, 5^{ème} et cette année ? Si non, pourquoi ?
- Pourquoi le professeur principal n'est-il pas informé de la situation de handicap de la jeune Sarah ?
- Existe-t-il des soutiens en dehors de l'école ?

– [Comment envisageriez-vous le travail autour de la situation de Sarah et de sa famille ?](#)

- Prendre conseil auprès des collègues PsyEn et de la / du DCIO.
- Récupérer l'intégralité du bilan WISC V et les Gevasco/notifications MDPH des années précédentes.
- Recevoir Sarah, la rassurer, établir un lien de confiance, comprendre son état d'esprit et son point de vue.
- Recevoir sa famille, comprendre l'histoire familiale vis-à-vis du handicap visuel.
- Échanger avec le professeur principal et les autres enseignants (dont le professeur d'EPS)
- Échanger avec l'équipe médicosociale. La pathologie visuelle risque de s'aggraver (dégénérescence), on peut solliciter le médecin de l'éducation nationale et le médecin spécialiste qui accompagne cette jeune (ophtalmologiste).
- Provoquer une réunion, une équipe de suivi de la scolarisation (ESS), avec Sarah, sa famille, l'enseignant référent, l'équipe médico-sociale (infirmier, assistant social, médecin scolaire), le chef d'établissement et le professeur principal.
- Envisager des soutiens et des ressources locales si possible (éviter si possible l'éloignement géographique) : ULIS DV, S3AS (SESSAD DV), les établissements ressources EREA DV / IJA / INJA spécialisés dans l'accompagnement des jeunes déficients visuels. Éventuellement, si c'est géographiquement envisageable, proposer un mini stage.
- Le S3AS peut aider pour la mise en place des aménagements et des outils de compensation adaptés (ordinateur, ESYTIME, braille, locomotion, activités de vie journalière–AVJ). L'utilisation de matériel pédagogique adapté peut être envisagé mais aussi une aide humaine (AESH).
- Proposer l'intervention d'un enseignant spécialisé connaissant la déficience visuelle (DV) pour expliquer aux enseignants du collège les caractéristiques de la déficience visuelle (Ulis DV, service de l'école inclusive du rectorat IEN ASH, etc.). À défaut un éducateur du S3AS ou le médecin ophtalmologue qui suit Sarah (éventuellement dans le cadre d'une Formation d'Initiative locale).
- En fonction de l'entretien avec Sarah, envisager un suivi en CMP.

- S'assurer du suivi ophtalmique.
- Quelles seraient les actions que vous pourriez mettre en place sur votre secteur afin de prévenir ce type de situation ?
- Rappel du champ de compétences du PsyEn (la circulaire 2017-79 du 28 avril 2017), notamment la mission de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité.
- Structurer les propositions avec des interventions à destination : des élèves/des familles/des équipes avec deux objectifs, à la fois, travailler sur la prévention des difficultés pour les jeunes en situation de handicap et à la fois des actions pour favoriser la co-éducation.

Prévention des difficultés pour les jeunes en situation de handicap

Les actions proposées aux jeunes en situation de handicap et/ou de maladie profitent à tous les élèves. Globalement, on s'attend à des propositions d'actions en faveur des différents publics :

- Actions individuelles auprès d'un élève.
- Actions en direction d'un groupe d'élèves en matière de prévention ou interventions en contexte (poser le cadre partenarial de ces interventions : infirmier scolaire, AS, CPE...).
- Actions en direction des équipes (instances, aide à la gestion de situations, formation et accompagnement...).
- Actions en direction des parents (réunion d'informations, café des parents, ateliers...).
- Actions dans le cadre d'instances partenariales internes et externes (CDOEA, GPDS, commissions de vie scolaire...).

On s'attend à une posture réflexive du PsyEn par rapport à sa pratique professionnelle qui vienne étayer les propositions d'actions.

Exemples d'actions :

- Lien en début d'année scolaire avec les PsyEn EDA afin d'échanger sur les jeunes quittant l'école primaire et arrivant au collège (récupérer éventuellement les dossiers, les bilans etc.).
- Au sein du collège, se concerter avec le chef d'établissement, le médecin scolaire, l'infirmier, l'assistant social et le CPE sur les situations des jeunes arrivant au collège en 6^{ème} mais aussi dans les autres niveaux de classe, dans le cadre du secret partagé.
- Faire un point avec les professeurs principaux de 6^{ème} et de 3^{ème} prioritairement à l'approche des vacances de la Toussaint.
- Participer aux ESS dans la mesure du possible.
- Participer aux GPDS de l'établissement dans la mesure du possible.

Actions pour favoriser la co-éducation

- Au-delà de la permanence du PsyEn en établissement pour les élèves, proposer des créneaux de rencontre aux parents au CIO.
- Organiser un café des parents, un salon des métiers, une journée des cultures culinaires, etc. pour faire venir les parents dans l'école pour faciliter le rapprochement entre les parents et l'école.

Annexe 3 : Exemples de dossiers soumis à l'analyse des candidats pour l'épreuve orale d'admission (deux exemples EDA et deux exemples EDO)

CONCOURS PSYEN SESSION 2023	EPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS INTERNE	Spécialité : EDA
Préparation : 1h30 Durée de l'épreuve : (Exposé : 20 mn + entretien : 40 mn)	« Étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'éducation nationale »	Intitulé du sujet (prénom du cas traité) : 04- Elsa

Sujet :

Présentation de la situation :

Elsa est née en août 2015. Elle est scolarisée en CE1. Elle vient d'arriver à la rentrée de septembre dans une nouvelle école. Les parents contactent la psychologue de l'éducation nationale du secteur suite aux conseils de l'orthophoniste qui suspecte un trouble du langage écrit et préconise la passation d'un bilan psychométrique. En classe, d'après l'enseignante, elle est très discrète. Elle semblait perdue dans les apprentissages en début d'année scolaire. Depuis la reprise de janvier, elle est en progrès. Elsa vit avec ses deux parents. Elle a un demi-frère de 12 ans du côté paternel qu'elle rencontre rarement. Il vit à l'étranger avec sa mère. Le père a eu un grave accident de la route en 2022. Il est encore actuellement soigné en centre de rééducation et a dû être amputé d'une jambe.

Extrait du premier entretien avec la maman :

Celle-ci déclare d'emblée que sa fille est « dyslexique-dysorthographique » et qu'elle a « un trouble de l'attention ». Elle souhaiterait qu'Elsa bénéficie d'une AESH pour l'accompagner dans ses apprentissages. Elle décrit une enfant qui pleurait beaucoup bébé. Elsa a marché vers 14 mois et parlé vers 2 ans. L'entrée à l'école a été douloureuse. Elle pleurait tous les matins les deux premières années. Actuellement, le retour après les vacances et les week-ends reste compliqué. Aucun problème de vue ou d'audition n'a été constaté.

Observation en classe par la psychologue :

Elsa est assise au premier rang devant le tableau à côté d'un garçon avec lequel elle échange. Lors d'une lecture à voix haute, elle lit lentement et avec hésitation mais

sans faire d'erreur. Quand un autre enfant lit, elle suit le texte avec son doigt. Une dictée de mots avec des sons complexes sur l'ardoise est proposée. Elsa écrit « chan » pour « chant », « foir » pour « foire », « rgoin » pour « groin ». L'enseignante demande d'écrire un mot contenant « prou », elle écrit « prouvé ».

Résultats du bilan orthophonique EVALEO 6-15 effectué en février 2022 :

Conversion graphème-phonème sous-développée. L'assemblage n'est pas automatisé. Des confusions visuelles et sonores sont constatées : « j » est lu « tu », « b » est lu « d ». Les connaissances des digraphes sont instables mais le « in », « un » et « ou » sont reconnus. La lecture est lente et ponctuée de nombreuses erreurs d'inversion de phonèmes et de lecture en miroir entravant l'accès au sens. La compréhension orale des mots est bonne. Les erreurs orthographiques sont de type phonologique avec inversion de phonèmes ou omission ou substitution. Une rééducation à raison d'une séance par semaine est entreprise suite au bilan.

Résultats du bilan psychométrique WISC-V effectué en janvier 2023 :

Lors du bilan, Elsa est souriante et appliquée. Elle répond aux questions posées mais ne prend pas spontanément la parole. Elle frotte régulièrement ses mains l'une contre l'autre.

Éléments psychométriques :

Les résultats sont dans la zone normale.

ICV 103 [94-112] Similitudes 8 ; Vocabulaire 13

IVS 111 [102-118] Cubes 10 ; Puzzles visuels 14

IRF 100 [93-107] Matrices 10 ; Balances 10

IMT 97 [89-106] Mémoire des chiffres 9 ; Mémoire des images 10.

IVT 111 [100-119] Code 10 ; Symboles 14.

Questions :

- 1. En tant que psychologue de l'éducation nationale, quelles analyses faites-vous de la situation d'Elsa ?**
- 2. Que préconisez-vous lors d'une équipe éducative rassemblant les professionnels de l'école, l'orthophoniste et la maman ?**
- 3. Quelles interventions pourriez-vous proposer en tant que psychologue de l'éducation nationale ?**

CONCOURS PSYEN SESSION 2023	EPREUVES ORALES D'ADMISSION DU CONCOURS INTERNE	Spécialité : EDA
Préparation : 1H30 Durée de l'épreuve : (Exposé : 20 mn + entretien : 40 mn)	« Étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'éducation nationale »	Intitulé du sujet (prénom du cas traité) : 08- Laurent

SUJET :

Suite à une équipe éducative en présence de l'éducateur spécialisé en charge de l'AEMO, la maman de Laurent, 11 ans et 2 mois scolarisé en CM2 (maintien en CE2), contacte le psychologue de l'éducation nationale EDA afin de réaliser un bilan psychologique accompagné d'un bilan psychométrique dans le cadre d'une proposition d'une pré-orientation en 6^e Segpa. Laurent ne bénéficie actuellement d'aucune prise en charge et est sur liste d'attente pour un bilan orthophonique. Il vit seul avec ses parents mais a un frère de 22 ans issu d'un 1^{er} mariage du papa et une sœur de 17 ans née d'une première union de la maman dont la garde a été confiée au papa. Une AEMO est décidée en octobre 2021 dans un contexte de violences du papa envers la maman et un éducateur intervient depuis juin 2022. La maman dit « il tient le rôle que le papa ne joue pas ».

A la maison, Laurent ne veut pas faire ses devoirs préférant jouer pendant des heures aux jeux vidéo. La maman se dit « fatiguée » et incapable de poser un cadre à son enfant. Elle décrit le papa comme immature, ne sachant pas être papa. Elle rajoute que la scolarité de Laurent a été difficile depuis son entrée en maternelle. Il s'enfuyait, se cachait sous les tables, a été victime de harcèlement selon la maman en CE2, entraînant un changement d'école.

Situation à l'école : Cf Annexe 1 (*Compte-rendu de l'équipe éducative*)

Le psychologue EDA reçoit la maman et Laurent. Le papa est au courant mais n'est pas présent. Il est en garde à vue pour des faits de violence envers la maman la veille au soir. Laurent est fatigué mais peut être dans l'échange. Il se montre très préoccupé par sa maman disant souvent « elle a besoin... », « j'ai envie que ma mère aille bien » et accompagne ses paroles en prenant sa maman dans les bras. Il dit que l'école l'ennuie, qu'il n'aime pas travailler, qu'il préfère jouer aux jeux vidéo, « je suis fait pour le gaming » et dit que l'éducateur ne sert à rien. Plus tard, il veut être soit GIGN soit soigneur pour les requins.

Lors des entretiens suivants, Laurent se plaint très souvent de maux de dents, de maux de ventre et exprime son souhait de rentrer chez lui. Il rajoute qu'il n'y a pas de disputes quand il a mal aux dents et préfère souffrir que voir ses parents se disputer. Il respecte le cadre mais a besoin de « jouer » avec les exigences ou les sollicitations du psychologue, dans une position de séduction.

Suite au D10 (Cf annexe 2), il élabore l'histoire suivante : « *Cet homme vient de la rivière et se balade et la fille va dans sa maison. Le camion roule, il transporte des bidons d'essence. La fille vit toute seule dans la maison, elle va dormir. L'homme se fait renverser par le camion. Il est mort et la fille est toujours en train de dormir.* »

L'évaluation cognitive (Wisc-5) est acceptée sans réticence ni plaisir manifeste. Son implication est fragile, sa concentration très fluctuante et pose souvent sa tête dans les bras, baille pour s'endormir quelques instants lors de l'épreuve Puzzles.

Scores à la Wisc-5

Sim	Voc	Cubes	Puzzles	Matrices	Balances	Mch	Mim	Code	Symb
10	11	7	9	10	10	7	8	7	7

ICV	IVS	IRF	IMT	IVT	QIT	INV	IAG	ICC
103	89	100	85	83	92	88	98	81

QUESTIONS :

- 1- Quelle analyse faites-vous de la situation au regard des éléments fournis ?
- 2- Comment peut s'envisager la suite de la scolarité pour cet enfant ? Que pensez-vous la proposition d'une pré-orientation en 6^{ème} Segpa ? Quels autres dispositifs ou actions pourraient être mis en place ?
- 3- Quelle est la place du psychologue dans l'accompagnement de la famille et de cet enfant dans ce type de situation ? Quel lien peut s'envisager avec l'éducateur ?

Annexe 1 : Compte-rendu de l'équipe éducative

Compte-rendu d'équipe éducative		
<u>Ecole :</u>	<u>Commune :</u>	<u>Psychologue EN non présent</u>
<u>Date de l'équipe éducative</u>	décembre 2022	
Elève		
Nom :		Prénom :
Date de naissance :	/ 11 / 2011	Classe : CM2

Nombre d'équipe(s) éducative(s) précédente(s) : 1 en CM1

Rencontre(s) au préalable dans l'année scolaire :

Dates	Personnes présentes	Points évoqués
22/09/22	Maman + Laurent + enseignante	Difficultés scolaires, proposition d'une orientation en SEGPA
7/11/22	Maman + enseignante	Point sur les évaluations et mise en relation avec le psychologue scolaire

SUIVI DE L'ELEVE

	Types d'aide	Effets
A l'école	- Aménagements pédagogiques : adaptation et différenciation, aide individuelle, APC, - PAP commencé en CM1, qui sera validé et signé par le médecin scolaire en fin d'année pour le passage en 6ème Rencontres avec le psychologue de l'école	Peu d'effet car Laurent n'est pas investi dans le scolaire. Le suivi à la maison est insuffisant.
A l'extérieur	- Accompagnement par un éducateur spécialisé Laurent est inscrit sur les listes d'attente des orthophonistes du quartier	Soutien pour la famille. Mais relations rapidement conflictuelles car la maman est débordée (tout à gérer en plus de son travail)

DESCRIPTION DE LA SITUATION

Enseignante :

Laurent est arrivé à l'école : en septembre 2020, l'année de son maintien en CE2.

Laurent est souvent absent : maladie, fatigue, maux de dents, panne de réveil ...

Laurent est dépendant des écrans et jeux en ligne. Il manque énormément de sommeil. Une IP a été déposée par l'école en décembre 2021.

Laurent part parfois dans des fabulations incroyables : il vit mélange sans doute la réalité et les jeux vidéos qu'il pratique.

L'école demande depuis plusieurs années la mise en place de suivis : orthophonie, ergothérapie, pédopsychiatrie. Rien n'est encore en place.

En octobre 2022, l'enseignante, , a fait passer à *Laurent* les évaluations SEGPA. Français : 68,5% Mathématiques : 65,7% Voir résultats joints

Relationnel

- Avec ses camarades : mieux, moins conflictuel mais peu d'interactions et pas de vrais liens d'amitié.
- Avec les adultes : *Laurent* respecte les adultes mais il a tendance à répondre, comme les élèves de cet âge. *Laurent* par contre n'a pas ou peu de filtres : il dit ce qu'il pense et comme il le pense.

Comportement et attitude d'élève

Premier mois correct : motivation, investissement, intérêt pour les activités scolaires, mais sans résultat effectif, malgré de réguliers coups de fatigue en classe. A partir du mois d'octobre : détérioration.

Seconde période : gros problèmes de dents donc absences fréquentes donc compliqué pour le suivi des apprentissages donc plus de motivation et d'investissement personnel. *Laurent* s'endort tout le temps en classe et fait de longues et profondes siestes sur sa table.

- Concentration : courte et fluctuante
- Attention : *Laurent* s'évade souvent dans ses pensées, dans le monde des jeux vidéos
- Investissement personnel : fluctuant en fonction de son état de fatigue
- Bavardage / Agitation : Non, *Laurent* est éteint et dort la plupart du temps
- Respect des règles : Frustration très compliquée à gérer
- Mémorisation : difficile pour tout ce qui est du domaine du scolaire par manque d'intérêt
- Gestion du matériel : très très difficile
- Application et soin : à développer
- Devoirs : insuffisamment faits. Suivi à la maison (encadrement des devoirs, cahiers à signer ...) insuffisant. C'est très compliqué pour la maman de gérer *Laurent* qui refuse de travailler (crises)

Oral

- Compréhension : Bien
- Expression : Bien mais confus parfois entre la réalité et le virtuel
- Participation : Aucune. *Laurent* est trop fatigué

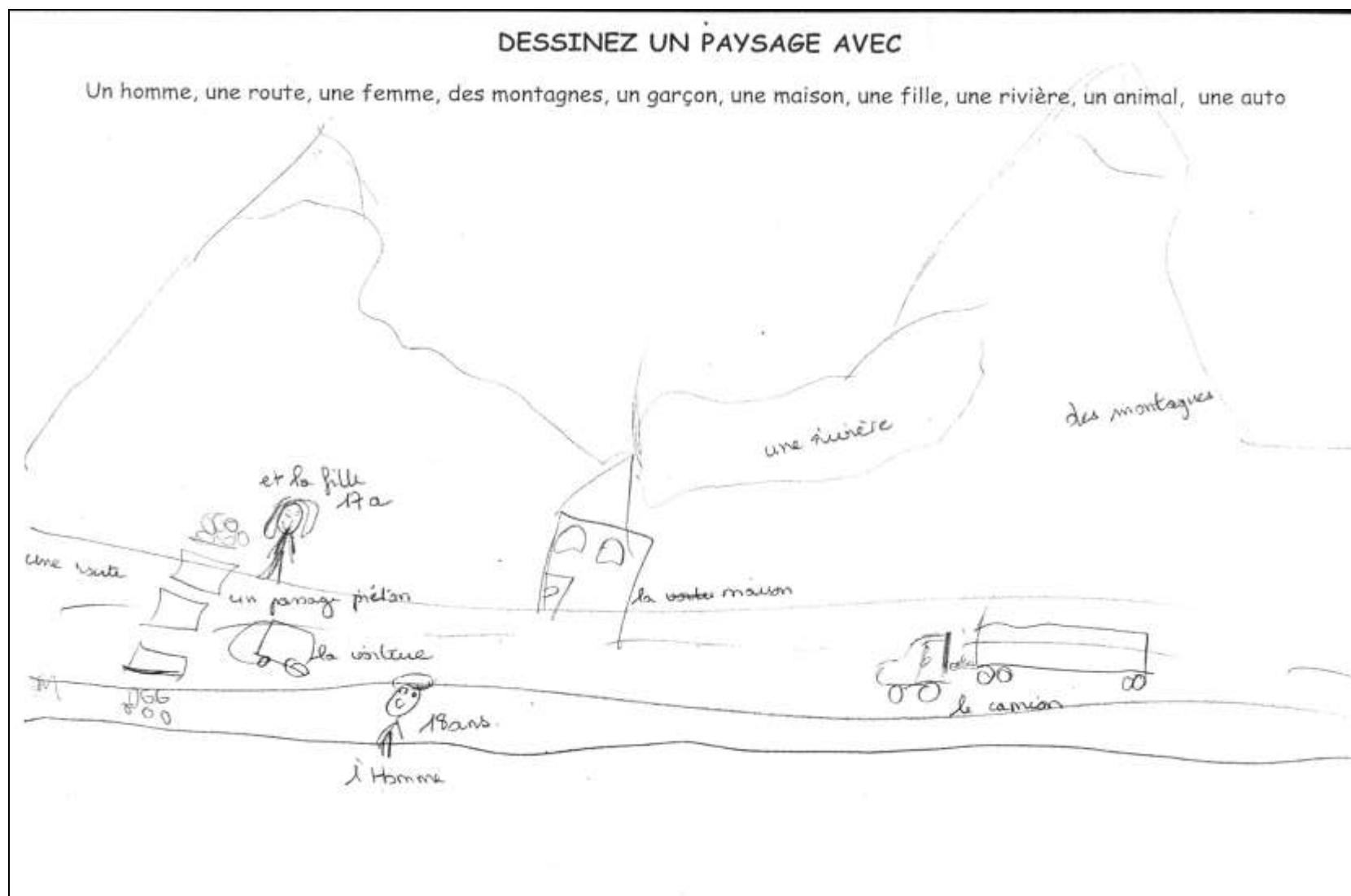
Langue écrite

- Lecture : déchiffrage encore difficile
- Lecture orale : difficile
- Etude de la langue : très très peu de compétences acquises

Production d'écrit

- Ecriture : illisible du fait de la dyspraxie
- Expression écrite : pas de sens, pas de syntaxe
- Orthographe : très très compliqué

Annexe 2 : D10 de Laurent, 11 ans et 2 mois, Décembre 2022



<p align="center">CONCOURS PSYEN SESSION 2023</p>	<p align="center">EPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS INTERNE</p>	<p align="center">Spécialité : EDO</p>
<p>Préparation : 1h30 Durée de l'épreuve : (Exposé : 20 mn + entretien : 40 mn)</p>	<p align="center">« Étude d'une situation nécessitant une intervention du Psychologue de l'éducation nationale »</p>	<p align="center">Intitulé du sujet : (prénom du cas traité) 02- Bruno</p>

SUJET :

Le collège X se structure de classes d'enseignement général, d'une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) et d'une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants – non scolarisés antérieurement (UPE2A NSA). À l'interne, un « atelier relais » accueille, sur trois demi-journées par semaine, 8 élèves de 5° et 4° du collège. Il leur est proposé de se mobiliser autour d'une thématique choisie (développement durable, santé, citoyenneté...) afin de construire un projet à restituer aux autres élèves (BD, exposition, forum...).

Bruno, 12 ans et 8 mois, est affecté au collège X, en classe de 5°, en mars 2021, suite à un conseil de discipline dans son ancien collège.

Une réunion d'équipe éducative composée de la maman, du jeune, de la principale adjointe, de l'assistante de service social, de l'infirmière et du psychologue de l'éducation nationale est organisée rapidement. L'objectif est de penser l'accueil de Bruno au collège et de réfléchir à la mise en place d'adaptations lui permettant de trouver les conditions nécessaires à son épanouissement scolaire.

Lors de l'équipe éducative, voici les informations partagées :

Sur le plan familial :

Il vit avec sa maman et son petit frère (7 ans). Son grand frère est décédé à l'âge de 6 ans, dans un accident par noyade dont il a été témoin. Bruno avait alors 4 ans. Sa mère était enceinte de son petit frère lors de l'accident.

Ses parents sont séparés depuis. Il voit son papa de temps en temps. Les parents ne communiquent plus. Le père n'est pas en lien avec l'institution scolaire. La mère n'informe pas le père de ce qui se passe à l'école et des difficultés de Bruno.

Sur le plan scolaire :

L'agitation de Bruno a été repérée depuis la maternelle. Il a été aidé par le RASED en CE2 pour l'apprentissage de la lecture et le passage à l'écrit. En CM2, cette agitation semble s'être amplifiée : bagarres lors des temps hors classe et besoin d'aide constante pour entrer dans la tâche.

Un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) a été mise en œuvre. Les professionnels de l'ancien collège ont relevé des problématiques d'ordre relationnel envers ses camarades et les adultes du collège. Il a eu de multiples sanctions pour comportement perturbateur et non-respect du règlement.

Ses résultats scolaires sont très faibles.

Sur le plan de la santé :

Un surpoids est constaté.

Son acuité visuelle est questionnée.

Sur le plan social :

La mère n'évoque pas de difficultés à la maison : Bruno paraît autonome, mature et serviable.

Bruno est très souvent « remarqué » dans son quartier : il traîne avec des amis et fait des bêtises plus ou moins graves.

La mère ne parvient pas à l'aider à progresser sur son comportement à l'école et dans le quartier.

Suite à cette réunion, le psychologue de l'éducation nationale reçoit Bruno de manière individuelle afin de réaliser un bilan pour mieux cerner ses compétences, ses potentialités et ses besoins.

Les résultats chiffrés de l'évaluation psychométrique sont présentés en annexe.

QUESTIONS :

- 1- Comment l'histoire du sujet, au regard du développement de l'enfant et de l'adolescent, peut impacter les apprentissages et la réussite scolaire ?**
- 2- Quelle analyse faites-vous de cette situation ?**
- 3- Quels éclairages pouvez-vous apporter aux différents membres de l'équipe éducative ?**
- 4- Quelles pistes d'accompagnement pourriez-vous proposer ?**

Annexe : Résultats de Bruno à l'épreuve du WISC V (intervalle de confiance 95%) le 23/03/2021

	Indices	Intervalle de confiance	Rang percentile	Interprétation	Note standards		Indices	Intervalle de confiance	Rang percentile	Interprétation
INDICES PRINCIPAUX	Compréhension verbale - ICV	74 – 92	10	Moyenne faible	SIM : 6 VOC : 7 INF : 7 COM : 10	INDICES COMPLÉMENTAIRES	Non Verbal INV	66 – 77	2	Faible
	Visuo-spatial IVS (F)	82 – 98	23	Moyenne faible	CUB : 8 PUZ : 8		Raisonnement Quantitatif - IRQ	Indicateur non calculable		
	Raisonnement Fluide - IRF (f)	59 – 74	1	Très faible	MAT : 3 (f) BAL : 4 (f)		Aptitude Générale - IAG	67 – 80	3	Faible
	Vitesse de traitement - IVT	69 – 87	5	Faible	COD : 5 SYM : 6		Compétence Cognitive - ICC	69 – 85	5	Faible
	Mémoire de travail - IMT	75 – 93	12	Moyenne faible	MCH : 8 MIM : 6		Mémoire de travail auditive - IMTA	Indicateur non calculable		
	Quotient Intellectuel Total QIT	67 – 80	3	Faible						

CONCOURS PSYEN SESSION 2023	EPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS INTERNE	Spécialité : EDO
Préparation : 1H30 Durée de l'épreuve : (Exposé : 20 mn + entretien : 40 mn)	« Étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'éducation nationale »	Intitulé du sujet (prénom du cas traité) : 04- Elena

SUJET :

En décembre à la veille des vacances de Noël, le psychologue de l'éducation nationale (Psy-EN) reçoit en entretien au CIO la jeune Elena qui va avoir 16 ans dans quelques semaines et qui a pris rendez pour qu'on lui trouve une place en lycée professionnel. C'est la mission locale, à qui elle a téléphoné, qui lui a conseillé de solliciter le psychologue pour accéder à sa demande de scolarisation. Sa mère n'a pas pu l'accompagner et elle est arrivée au rendez-vous avec 30 minutes de retard. La jeune fille est peu bavarde et un peu inhibée. Elle expose sa situation sans exprimer de colère, d'animosité ou de tristesse. Elle est même souriante et paraît relativement à l'aise tout en restant discrète.

Elle explique qu'elle est sans affectation depuis le mois de septembre. Elle avait demandé un bac pro ASSP en juin mais on ne lui a pas trouvé de place. Depuis elle reste chez elle en compagnie de sa mère qui a perdu son emploi depuis un an et demi. Elle a une sœur jumelle qui elle est scolarisée en seconde générale dans son lycée de proximité géographique.

Au cours de l'entretien, elle confie qu'elle n'a pas repris contact avec son collègue d'origine, ni avec personne d'autre d'ailleurs. Elle dit avoir subi du harcèlement dans et autour de son établissement l'an passé et avoir développé une phobie scolaire depuis la moitié de son année 3^{ème}. Auparavant tout allait pour le mieux, l'école primaire et les premières années de collège restent un souvenir agréable. Elena déclare que l'établissement n'a rien fait pour l'aider et qu'elle s'est isolée depuis. Le psychologue apprend tout de même qu'on lui aurait proposé un maintien en 3^{ème} qu'elle aurait refusé mais elle reste vague sur la question. Elle a perdu ses bulletins et ne souhaite pas prendre attache avec son ancienne CPE pour obtenir des copies de ces derniers.

Elle affirme que son seul souhait est le Bac Pro ASSP et qu'elle ne veut rien d'autre, certainement pas une nouvelle 3^{ème}. Elle dit ne pas être en mesure de pouvoir se rendre dans un collège. Elle évite de parler de ce qui s'est passé dans sa vie depuis septembre. Elle n'a pas de problème particulier ni même de phobie en dehors de l'école. Elle n'évoque cependant pas d'activités culturelles et sportives ou de liens amicaux particuliers dans son quotidien. Elle

aime rester chez elle pour regarder des vidéos sur son téléphone et aider un peu sa mère. C'est l'ennui et le fait de voir ses anciens camarades aller au lycée qui l'ont poussée à contacter la mission locale. Elena tient à son projet de BAC Pro car elle a toujours voulu aider les autres et surtout travailler avec les enfants. Elle voudrait entrer en apprentissage car elle en a un peu assez de l'école. Elle a essayé mais n'a pas trouvé de patron, alors elle a abandonné.

QUESTIONS :

- 1- Quelles problématiques psychologiques et institutionnelles se dégagent de ce premier entretien ?**
- 2- Quel accompagnement pourriez-vous proposer à Elena en tant que psychologue de l'éducation nationale ?**
- 3- Quels pourraient être les dispositifs, partenaires, structures, internes ou externes à l'éducation nationale, ressources dans cette situation ?**